



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr



AUX SOURCES
DU CANAL DU MIDI
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Lac de Saint-Ferréol



Action Cœur de Ville - REVEL

Phase de déploiement

AVENANT DE PROJET N° 2

Opération de revitalisation du territoire



AVENANT DE PROJET

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE - OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE REVEL

ENTRE

- La Commune de Revel représentée par son maire Laurent HOURQUET,
- La Communauté de communes Aux sources du canal du Midi représentée par son président Laurent HOURQUET.
- ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne
- La Banque des Territoires représentée par Olivier LIVROZET, directeur territorial Haute-Garonne et Ariège
- Le groupe Action Logement représenté par Françoise MAGNE, Directeur Régional d'Action Logement
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Gilbert HEBRARD, Conseiller Départemental de Haute-Garonne
- Le Conseil régional d'Occitanie, représentée par Sophie ADROIT, Conseillère Régionale d'Occitanie
- Le Conseil départemental de Haute Garonne, représentée par Gilbert HEBRARD, Conseiller Départemental de Haute-Garonne

ci-après, les « Partenaires financeurs »

d'autre part,

AINSI QUE

- Le PETR du pays Lauragais représenté par Gilbert HEBRARD, président,
- L'établissement public foncier d'Occitanie représenté par Dominique BUISSON, directeur foncier ouest,
- Groupe PROCIVIS Sud Massif Central Toulouse Pyrénées représenté par Monsieur Cyril GASPAROTTO, Directeur Général
- La Fondation du Patrimoine, représenté par Charles MARECHAL, Délégué Haute-Garonne

ci-après, les « Autres partenaires locaux ».

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Revel, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analyser le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

L'ambition révéloise est de revitaliser son centre-ville en déployant une stratégie globale de développement urbain, économique, social et environnemental déclinée lors de l'acte 1 du programme. Cette stratégie vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à redynamiser l'activité commerciale et artisanale, à valoriser le patrimoine historique et à renforcer son attractivité dont touristique. Elle vise ainsi à faire de Revel une ville dynamique et attractive, tout en préservant son caractère authentique et son héritage culturel.

Avec un bilan positif et de nombreuses actions structurantes en cours de réalisation, la stratégie de l'acte 2 d'Action Cœur de Ville sur Revel consiste à stabiliser le programme en poursuivant les objectifs de revitalisation du centre-ville et de transition environnementale, en y concentrant tous les moyens disponibles nécessaires. Le renouvellement du programme s'inscrit dans la continuité, en s'ancrant dans l'objectif de nécessaire transition énergétique et dans le temps long nécessaire pour voir aboutir les projets.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Revel et de la Communauté de communes Aux sources du canal du Midi à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires, la Région Occitanie, de Conseil Départemental de Haute-Garonne et Groupe PROCIVIS Sud Massif Central Toulouse Pyrénées – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. La Ville et l'ANAH mobiliseront leurs financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV. En tant que délégataire des aides à la pierre, le Conseil départemental pourra également apporter son soutien financier sur fonds délégués de l'Etat, tant pour les aides à l'habitat social public que pour les aides à l'amélioration de l'habitat privé, en aides aux travaux comme en financement de dépenses d'ingénierie d'opérations programmées de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

La Région Occitanie s'associe à la démarche initiée et poursuivie par l'Etat au titre de ACV 2023-2026. Les projets sollicitant le soutien financier de la Région seront examinés sur la base des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers de demandes de subventions correspondants. Ils feront l'objet d'une analyse dans le cadre des dispositions fixées au titre du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 et au titre du Contrat Bourg Centre Occitanie, et dans la limite des disponibilités financières de la Région.

En tant que chef de file de la solidarité territoriale et garant de l'équilibre des territoires, le Conseil départemental de la Haute-Garonne soutient historiquement les investissements et les projets qui redynamisent les communes et leur bassin de vie. Voiries, équipements publics, habitat, espaces publics, infrastructures numériques, équipements culturels, sportifs, de santé, projets touristiques, environnementaux mais également ingénierie de projet sont autant de domaines sur lesquels il intervient tant sur le plan technique que financier. Les services du Département étudieront les dossiers de demandes de subvention adressés au Conseil départemental selon ses règlements en vigueur et selon les modalités relatives aux programmations des Contrats de territoire et des Contrats de projets ainsi que dans le cadre des programmations et interventions sectorielles classiques.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I. La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre

ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

Le Groupe PROCIVIS Sud Massif Central Toulouse Pyrénées, par le biais de ses filiales immobilières, s'engage, au-delà des préfinancements accordés dans le cadre du Programme Rénov' ton Logement, à apporter son soutien à la ville de Revel en faveur de la création de logements accessibles et de rénovation du parc ancien.

L'avenant entre en vigueur de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La ville de Revel s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action Cœur de Ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les 5 axes d'intervention du programme sont les suivants :

Période 2023-2026

Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 3	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an. Il réunit, sous la présidence du maire et président de l'intercommunalité :

- les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité
- les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel,
- le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah,

- les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement Région Département).
- les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV et signataires du présent avenant.

Contact de la directrice de projet : Léa GIROD, lgirod@mairie-revel.fr

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La ville de Revel s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveaux national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Revel réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Le périmètre d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 est similaire au périmètre d'action ORT définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

4.1 Secteur d'intervention du Centre-ville

Ce périmètre d'opération de revitalisation du territoire (ORT) pour la ville de Revel s'inscrit dans la logique du confortement déjà amorcé du cœur de ville. L'objectif est de concentrer les efforts sur « l'existant à fort potentiel » dans l'optique à la fois d'étendre leur capacité de rayonnement, d'offrir aux usagers une ville à échelle humaine où services, commerces et équipements sont accessibles à une distance acceptable de marche (environ 15 min) mais également de limiter le déploiement de nouvelles polarités d'ampleur à l'extérieur de celui-ci.

Ainsi, du point de vue spatial, le périmètre s'appuie à la fois sur la trame structurante des faubourgs et sur des limites paysagères fortes afin de concentrer et rendre visibles les efforts en termes d'intensification de la trame urbaine du cœur de ville. Cette configuration permet d'assurer la logique spatiale d'articulation entre les différents sites majeurs de la ville (bastide /

ZA de la Pomme / Saint-Ferréol) en s'appuyant sur des infrastructures principales de déplacement pour les modes actifs.

En matière de développement économique et commercial le périmètre élaboré a pour objectif de conforter le développement commercial en cœur de ville et ainsi de limiter le développement périphérique d'implantations commerciales induisant une concurrence avec le commerce de centre-ville.

Enfin, en matière d'habitat le périmètre OPAH RU s'inscrit à l'intérieur du périmètre ORT. Il inclut ainsi la bastide et le secteur à fort potentiel d'évolution des faubourgs pour répondre au mieux aux nouveaux besoins (liés au vieillissement, à l'accueil de nouveaux habitants...) mais aussi à la maîtrise de l'étalement urbain.

4.2 Identification du secteur d'intervention

Le périmètre du secteur d'intervention est précisé en annexe 3.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la ville de Revel et la Communauté de communes Aux sources du canal du Midi.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT. Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU 2020-2025. Les principaux objectifs y sont décrits dans la fiche action correspondante.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

L'acte 1 d' Action Cœur de Ville a vu d'emblématiques réalisations en matière d'habitat, ainsi que l'émergence en cours de programme d'actions structurantes sur la requalification d'espaces publics (tour de ville, beffroi...), la revitalisation amorcée est aujourd'hui complétée par l'accès aux services pour les populations. En effet, après une première phase plutôt dédiée à rénover les logements et commerces, ainsi qu'à l'émergence d'actions visant l'adaptation climatique, l'élargissement du programme s'organise principalement autour du renforcement du socle de services qui vient conforter la stratégie d'accueil de population (familles) sur le territoire dont le centre-ville, en réinvestissant le bâti existant. La question des économies d'énergie, de la désimpermeabilisation et globalement de la transition énergétique reste une priorité forte à poursuivre et amplifier, à décliner pour toutes les actions du programme.

6.1 Plan d'action global

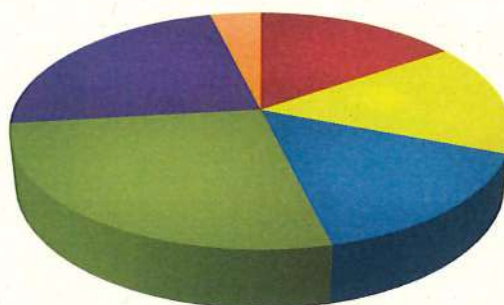
N°	Axe	Actions	Maitre d'ouvrage	Partenaires potentiels	Statut	Budget prévisionnel TTC
Actions 2023-2026 déjà existantes						
FA.1	Transv	Recrutement directrice de projets	Ville	ANAH	Livré	56 000 € /an
FA.2	1	Anticipation foncière en matière d'habitat	Ville	EPF, Banque des Territoires, CCLRS, Groupe PROCIVIS Sud Massif Central Toulouse Pyrénées	En cours	1 500 000 €
FA.3	5	Réaménagement et rénovation énergétique des locaux de la maternelle du Groupe scolaire Roger Sudre	Ville	Etat Région CD31, Banque des Territoires (prêt)	A débiter	A déterminer
FA.4	2	Rénov' ta boutique	Ville	CCI, CMA, RBC, Région (pour articulation avec dispositifs régionaux)	En cours	20 000€/an
FA.5	1	Rénov' ton logement	Ville	ANAH, Banque des Territoires, CD31, Action Logement, Groupe Procivis Sud Massif Central Toulouse Pyrénées	En cours	4 383 630 € de subv. 1 107 900 € pour suivi animation
FA.6	4	Rénov' ta façade	Ville	Région Fondation du Patrimoine ANAH	En cours	175 000 € sur 5 ans
		Rénov' tes volets	Ville		En cours	
FA.7	1	Réinventons nos cœurs de ville : ilot des trois Grâces	Crespy	Etat, Action Logement, Ville, CD31, ANAH, EPF, CAUE	En cours	3 284 000 €
FA.8	2	Revitalisation de commerces en centre-ville	Ville	ANCT, Ville, FOCCAL (Région/Banque Des Territoires /EPFO)	En cours	A définir
FA.9	2	Mise en place d'une signalisation multimodale	Ville	Etat Région CD31	En cours	400 000 €
FA.10	3	Connecter la rigole de la Plaine à la future voie verte	Ville	Région, Etat, CD31, Banque des Territoires (prêt)	A débiter	A définir
FA.11	3	Aménagement d'une ancienne voie SNCF en voie verte	Ville	Etat, CD31, Banque des Territoires (prêt)	En cours	1 500 000 €

FA.12	3	Requalification de l'avenue de Castelnaudary	Ville	Etat, CD31 Banque des Territoires (prêt) CAUE	En cours	2 880 000 €
FA.13	3	Requalification de l'avenue de Castres	Ville	Etat, CD31	A débiter	A définir
FA.14	4	Réhabilitation de la halle et du Beffroi	Ville	Fondation du patrimoine, Région, DRAC, CD31 Banque des Territoires (prêt)	En cours	2 380 000 €
FA.15	4	Réhabilitation du sol des garlandes	Ville	Etat, CD31 Banque des Territoires (prêt)	En cours	35 000 € étude 450 000 € travaux
FA.16	4	S'Green+ : permis de fleurir	Ville	Banque des Territoires CD31	En cours	A définir
FA.17	4	Réaménagement du square Gabolde et de ses abords	Ville	Etat, CD31, Agence de l'eau	En cours	875 000 €
FA.18	4	Réaménagement du tour de ville et des allées Charles de Gaulle	Ville	Banque des Territoires, Etat, Région, CD31	En cours	5 520 000 € Tranche 1
FA.19	2	Création d'une pépinière artisanale	-	Fonds friches Etat et Région, Agence de l'eau, Fonds vert, Banque des Territoires ANCT CMA CAUE	En cours	3 600 000 €

Nouvelles actions 2023/2026						
FA.20	4	Végétalisation des cours d'écoles	Ville	Agence de l'eau, Fonds Vert, CAF, CAUE, Banque des Territoires, Région	En cours	951 000 €
FA.21	5	Aménagement de terrains de sport au groupe scolaire Roger Sudre	Ville	Région, Fédération basket, Agence Nationale du Sport, CD31, Banque des Territoires (prêt)	En cours	1 154 400 €
FA.22	5	Rénovation énergétique des bâtiments publics	Ville	Fonds vert, ADEME, Banque des Territoires, CD31	En cours	4 596 000 €
FA.23	5	Réaménagement de la médiathèque	Ville	À définir, CD31	A débiter	A définir

FA.24	5	Création d'une cantine autonome pour les écoles communales	Ville	Région, Etat, CD31, PNR Banque des Territoires (prêt)	En cours	1 440 000 €
FA.25	4	Réutilisation d'une friche commerciale	Ville	Banque des Territoires (prêt) EPFO	A débiter	A définir
FA.26	5	Requalification de l'hôpital local	CHIC	Ville, Etat, CHIC, ARS, Banque des Territoires	En cours	21 329 275€

Répartition des actions ACV 2 par axe



- Axe 1 : habitat
- Axe 2 : commerce
- Axe 3 : mobilité/accessibilité
- Axe 4 : agt espace urbain / patrimoine
- Axe 5 : socle de service
- Axe transversal

AVENANT N° 2 – CONVENTION ACTION CŒUR DE VILLE REVEL PLAN GUIDE

LÉGENDE

— Périmètre ORT

AXE TRANSVERSAL

Action 1 - Recrutement directrice de projets (non cartographié)

AXE 1 : DE LA RÉHABILITATION À LA RESTRUCTURATION : VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT

- Action 2 - Anticipation foncière en matière d'habitat
- Action 5 - Rénov' ton logement
- Action 7 - Réinventons nos cœurs de ville : îlot des trois Grâces

AXE 2 : FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL ÉQUILIBRÉ

- Action 4 - Rénov' ta boutique
- Action 8 - Revitalisation de commerces en centre-ville
- Action 9 - Mise en place d'une signalisation multimodale (non cartographié : zone ville hors ZA de la Pomme et Saint Ferréol)
- Action 19 - Création d'une pépinière artisanale

AXE 3 : DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ ET LES MOBILITÉS DÉCARBONÉES

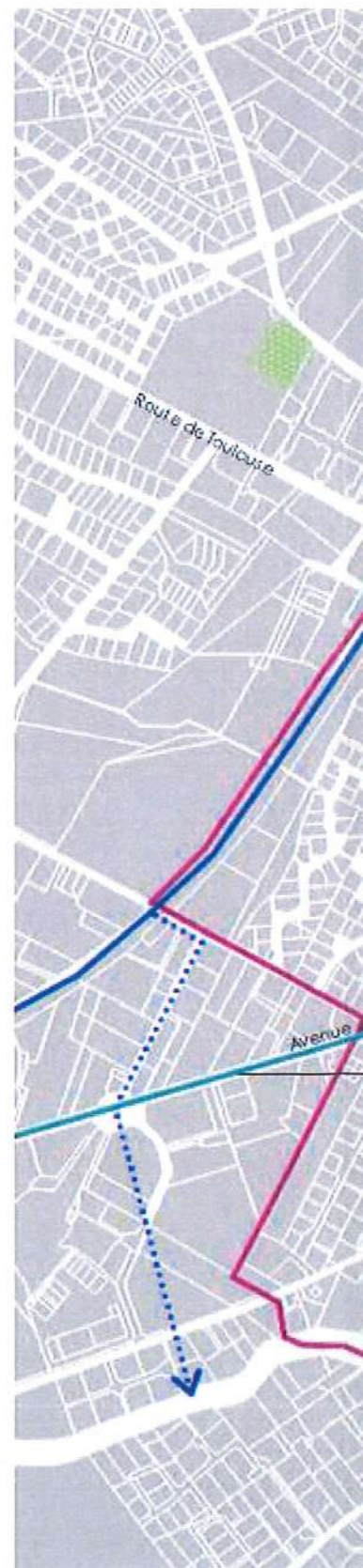
- > Action 10 - Connecter la rigole de la Plaine à la future voie verte
- Action 11 - Aménagement d'une ancienne voie SNCF en voie verte
- Action 12 - Requalification de l'avenue de Castelnauudary
- Action 13 - Requalification de l'avenue de Castres

AXE 4 : AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE URBAIN ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

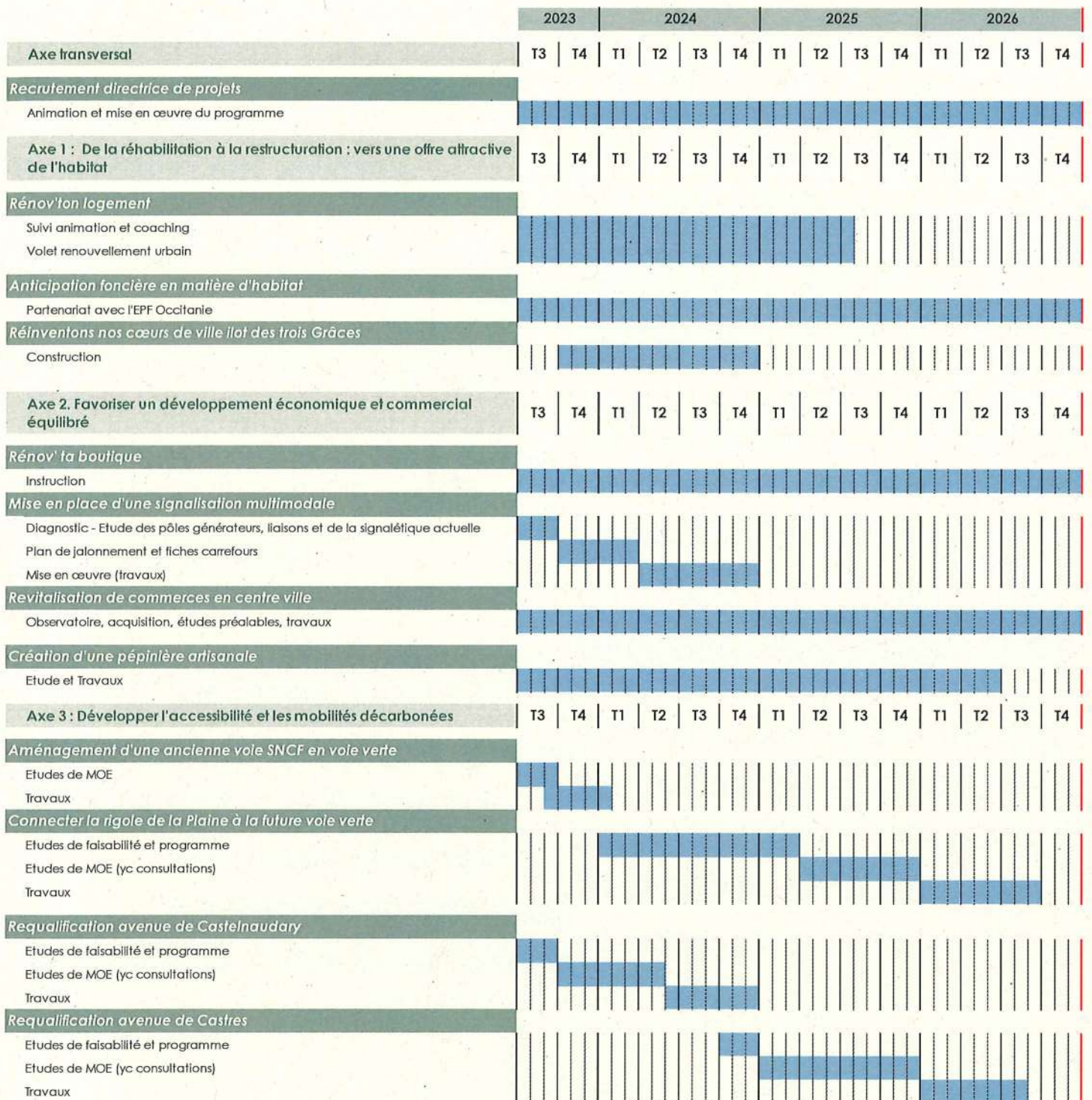
- Action 6 - Rénov' ta façade / Rénov' tes volets
- Action 14 - Réhabilitation de la halle et du Beffroi
- Action 15 - Réhabilitation du sol des garlandes
- Action 16 - S'Green+ : permis de fleurir (non cartographié : centre-ville)
- Action 17 - Réaménagement du square Gabolde et de ses abords
- Action 18 - Réaménagement du tour de ville et des allées Charles de Gaulle
- Action 20 - Végétalisation des cours d'écoles
- Action 25 - Réutilisation d'une friche commerciale

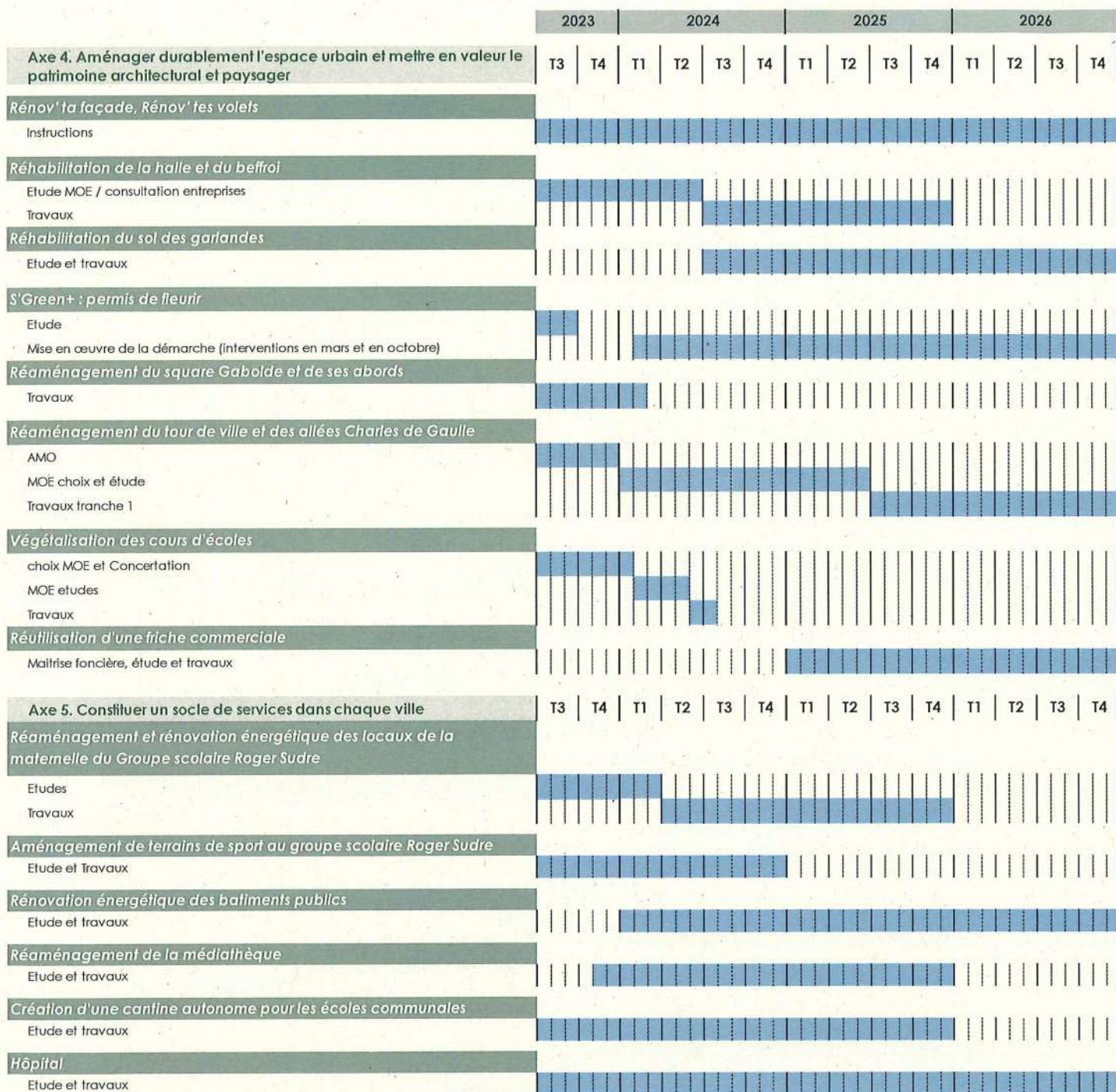
AXE 5 : CONSTITUER UN SOCLE DE SERVICES DANS CHAQUE VILLE

- Action 3 - Réaménagement et rénovation énergétique des locaux de la maternelle du Groupe scolaire Roger Sudre
- Action 21 - Aménagement de terrains de sport au groupe scolaire Roger Sudre
- Action 22 - Rénovation énergétique des bâtiments publics (non cartographié)
- Action 23 - Réaménagement de la médiathèque
- Action 24 - Création d'une cantine autonome pour les écoles communales
- Action 26 - Requalification de l'hôpital



6.2 Calendrier général du projet





Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

7.1 Calendrier

La démarche d'évaluation du programme Action Cœur de Ville aura lieu in itinere pour permettre d'ajuster les actions en cours de mise en œuvre dans une perspective d'agilité et d'ajustements permanents. Les indicateurs de suivi instaurés seront présentés lors de chaque comité de projets, soit deux fois par an. L'évolution des données sera ainsi un indicateur des tendances observées sur le territoire. La mise en place d'un observatoire de la vacance commerciale et habitat viendra alimenter la réflexion déjà engagée.

7.2 Méthode

L'évaluation du programme sera réalisée en interne. La cheffe de projet, formée en évaluation de politiques publiques, pilotera la démarche d'évaluation sur la période 2023-2026.

Pour cela, un référentiel d'évaluation fixera le périmètre d'étude, les indicateurs, les modalités de collecte des données ainsi que la temporalité souhaitée (annuelle ou semestrielle selon la pertinence de l'indicateur observé). Pour les indicateurs ou cela s'avère pertinent, une comparaison avec une ville de même strate sera produite pour objectiver la donnée et le cas échéant la relativiser. Ainsi, les outils spécifiques mis à disposition par le programme ACV (baromètre de l'immobilier, fréquentation du centre-ville...) seront mobilisés.

Des analyses plus qualitatives seront conduites, en particulier sur les volets habitat et commerce. Ces données permettront d'évaluer la satisfaction des usagers bénéficiaires d'action du programme pour compléter l'analyse quantitative déjà construite.



7.3 Objectifs et questions évaluatives

Les objectifs de l'évaluation du programme Action Cœur de ville sont de déterminer l'impact et mesurer les effets des actions sur la revitalisation du cœur de ville afin d'éclairer la décision. Il est donc essentiel de rechercher si les moyens financiers, administratifs et d'ingénierie mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de la politique ACV, en questionnant sa pertinence et son efficacité.

L'évaluation doit permettre :

- d'accompagner la transformation de l'intervention publique,
- de rationaliser les dépenses publiques,
- d'orienter les décideurs publics.

Plusieurs questions évaluatives seront ainsi étudiées :

- Q1 : La requalification d'espaces publics stratégiques influe-elle sur l'attractivité du cœur de ville ?
- Q2 : L'intervention sur l'habitat a-t-elle contribué à réduire la vacance et améliorer le bâti existant pour mieux correspondre aux besoins ?
- Q3 : Quel(s) effet(s) levier(s) du programme ACV pour le territoire ?

7.4 Indicateurs retenus

Pour traiter ces questions évaluatives, plusieurs indicateurs quantitatifs ont été instaurés dans le cadre d'ACV1. Ces outils seront maintenus et enrichi le cas échéant, parfois de façon plus spécifique sur une action ou il conviendrait d'analyser précisément l'impact, l'avancement ou les raisons d'un blocage. Ces potentiels nouveaux indicateurs seront présentés en comité de projets. D'ores et déjà 2 indicateurs qualitatifs sont intégrés pour enrichir l'analyse d'impact.

AXE	NOM	INDICATEUR	Source
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	1-Nombre de logements bénéficiant prime vacance 2 ans 2-Taux et évolution vacance structurelle sur la bastide 3-Suivi immobilier tendance commune 4-Nombre de logements aidés (PB PO confondus) 5- € travaux engendrés par les particuliers 6- enquête qualitative	Interne – Rénov ton logement (RTL) Interne (RTL) Interne + notaires + baromètre immobilier Interne - RTL Interne RTL Interne
Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré	7-Nombre et montant attribués pour Rénov' ta boutique 8-Evolution vacance commerciale 9-Enquête qualitative	Interne – serv ACV Interne (obs. com) Interne
Axe 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	10-My Traffic : suivi attractivité cœur de ville 11-Flux comptage radar pédagogique entrée/sortie de ville	My Traffic - ACV Interne (PM)
Axe 4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	12- Nombre d'autorisations d'urbanisme et subventions façade sur zone 1 SPR	Service urbanisme

Axe 5	Fournir l'accès aux équipements, services publics et à l'offre culturelle et de loisirs	13-Fréquentation wifi 14-Fréquentation kiosque numérique	Interne Interne
Trans	Ensemble des axes	15-Nombre d'actions engagées/livrée 16-Part de co-financements des actions 17-Consommation financière	Interne Interne Interne

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Revel et la Communauté de communes Aux sources du canal du Midi s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

A Revel, le 21 février 2024

Ville de Revel	Communauté de communes Aux sources du canal du Midi	Etat
		
Laurent HOURQUET Maire	Laurent HOURQUET Président	Pierre André DURAND Préfet de la région Occitanie Préfet de la Haute-Garonne
Banque des Territoires	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Action Logement
		
Olivier LIVROZET Directeur territorial Haute-Garonne et Ariège	Gilbert HEBRARD Conseiller départemental	François MAGNE Directeur Régional d'Action Logement
Région Occitanie	Conseil départemental de la Haute Garonne	PETR du pays Lauragais
		
Sophie ADROIT Conseillère Régionale	Gilbert HEBRARD Conseiller départemental	Gilbert HEBRARD Président
Etablissement Public Foncier d'Occitanie	Groupe PROCIVIS Sud Massif Central Toulouse Pyrénées	Fondation du Patrimoine
		
Dominique BUISSON Directeur Foncier Ouest	Cyril GASPAROTTO Directeur Général	Charles MARECHAL Délégué Haute-Garonne

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions :

80% des actions du programme Action Cœur de Ville 1 en cours ou livrées sur la période 2018-2022

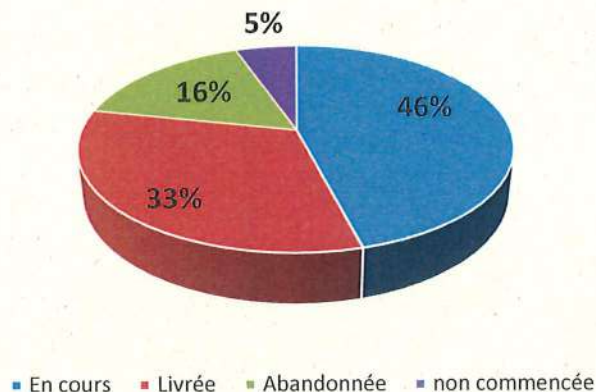
Les dépenses liées à l'ensemble des actions sont portées à hauteur de 44% par la ville, soit plus de 10 millions d'Euros.

20% des dépenses et investissements sont réalisés par les porteurs privés, en particulier sur le volet habitat, à hauteur de 4.4Millions d'euros. L'Etat est ensuite le premier partenaire financeur avec 13% soit plus de 3M d'euros, en particulier avec la mobilisation des fonds friches et fonds vert.

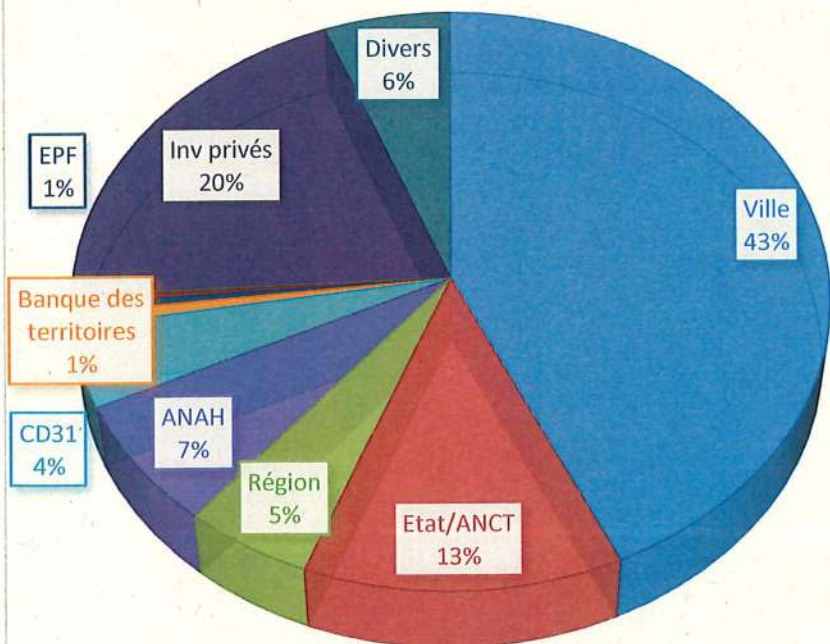
A noter également la participation de l'Anah, qui représente sur le volet habitat plus de 22% des dépenses, soit plus que la part portée par la ville dans l'axe concerné.

L'axe 3, mobilité, a mobilisé le plus de dépenses, en lien avec la requalification du centre-ville opérée entre 2018 et 2020.

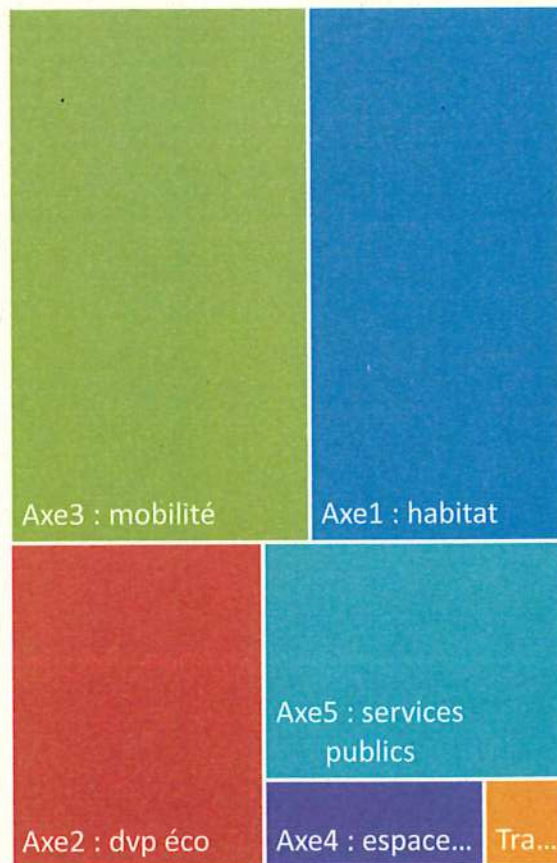
AVANCEMENT DU PROGRAMME ACV1



RÉPARTITIONS DES DÉPENSES - ACV 1



FINANCEMENT ACV1 PAR AXE



▪ **Actions livrées**

Nom de l'action (2019-2022)	Maitre d'ouvrage	Partenaires
1-Recrutement directrice de projets	Ville	Anah
2-Etude stratégique d'intervention sur habitat et commerce	Ville EPCI	Anah, Région, Banque des Territoires, Groupe Procivis
3-Revitalisation et soutien au commerce et à l'artisanat de proximité FISAC 2019-2022	Ville	Etat Ville CCI CMA RBC
4-Requalification du centre-ville de Revel	Ville	Région, Etat
5-Réhabilitation de la piscine municipale de plein air	Ville	Etat, Région, CD31
6-Un centre-ville connecté : wifi4EU	Ville	Europe
7-Un centre-ville connecté : projet Welcome	Ville	Ville, Etat, Banque des Territoires
8-Requalifier les entrées de ville : avenue de Toulouse	Ville	Région, Etat, CD31
9-Etude d'opportunité navette centre-ville / Saint-Ferréol	EPCI	Etat
10-Gestion du stationnement : étude pour repenser usage du stationnement	Ville	Banque des Territoires
11-Equiper les espaces publics en faveur des modes actifs	Ville, EPCI	Etat, Région, CD31
12-Etude végétalisation	Banque des Territoires	Banque des Territoires
13-Manager commerce	Ville	Banque des territoires

▪ **Actions en cours**

N°	Nom de l'action (2019-2022)	Nom Action mis à jour 2023-2026	Maitre d'ouvrage	Partenaires potentiels
FA.2	Maitrise foncière publique	Anticipation foncière en matière d'habitat	Ville	EPF Occitanie CCLRS Banque des Territoires (prêt)
FA.5	Rénov' ton logement	Rénov' ton logement	Ville	ANAH, Banque des Territoires, CD31, action logement, Groupe Procivis Sud Massif Central Toulouse Pyrénées
FA.6	Rénov' ta façade	Rénov' ta façade	Ville	Région, Fondation du Patrimoine, ANAH

	Rénov' tes volets	Rénov' tes volets	Ville	
FA.7	Réinventons nos cœurs de ville : ilot des trois Grâces	Réinventons nos cœurs de ville : ilot des trois Grâces	Crespy	Etat, Action logement, Ville, CD31, ANAH, EPF, CAUE
FA.8	Restructuration des locaux commerciaux	Revitalisation de commerces en centre-ville	Ville	ANCT, Ville, FOCCAL (Région / Banque des Territoires / EPFO)
FA.11	Etude de reconversion de la voie ferrée en voie verte du centre-ville jusqu'à la ZA la Pomme	Aménagement d'une ancienne voie SNCF en voie verte	Ville	Région, Etat, CD31, EPCI, Banque des Territoires (prêt)
FA.12	Requalifier les entrées de ville : avenue de Castelnaudary	Requalification de l'avenue de Castelnaudary	Ville	Région, Etat, CD31, CAUE, Banque des Territoires
FA.14	Réhabilitation du beffroi et de la halle centrale	Réhabilitation de la halle et du Beffroi	Ville	Fondation du patrimoine, Région, DRAC, Banque des Territoires (prêt), CD31
FA.16	Programme de végétalisation des rues résidentielles du cœur de ville	S'Green+ : permis de fleurir	Ville	Banque des Territoires, CD31
FA.17	Réaménagement du square Gabolde	Réaménagement du square Gabolde et de ses abords	Ville	Etat, Région, CD31
FA.18	Etude tour de ville	Réaménagement du tour de ville et des allées Charles de Gaulle	Ville	Banque des Territoires, Etat
FA.19	Pépinière artisanale	Création d'une pépinière artisanale		Fonds friches Etat et Région, Agence de l'eau, Fonds vert, Banque des territoires, CAUE
FA.20	Végétalisation des cours d'écoles		Ville	Agence de l'eau, Fonds Vert, Région, Banque des Territoires
FA.21	Aménagement de terrains de sport au groupe scolaire Roger Sudre		Ville	Région, Fédération basket, Agence Nationale du Sport, Banque des Territoires (prêt) CD31
FA.22	Rénovation énergétique des bâtiments publics		Ville	Fonds vert, ADEME, Banque des Territoires, CD31
FA.24	Création d'une cantine autonome pour les écoles communales		Ville	Région, Banque des Territoires (prêt)
FA.26	Requalification hôpital		CHIC	Ville, Etat, Banque des Territoires (prêt)

▪ **Actions conservées et/ou non commencées**

N°	Nom Action	Maitre d'ouvrage	Partenaires potentiels
FA.13	Requalifier les entrées de ville : avenue de Castres	Ville	A définir
FA.10	Connecter la rigole de la Plaine à la future voie verte	Ville	Région Etat CD31 Banque des territoires (prêt)
FA.25	Réutilisation d'une friche commerciale	Ville	EPF Occitanie, Banque des Territoires (prêt)

▪ **Actions abandonnées**

Nom de l'action (2019-2022)	Maitre d'ouvrage	Raison
AM9-Diversification de l'offre commerciale : création d'un commerce hybride de destination,	Ville	Actions qui se révèlent non opportune sur le territoire avec un cout/bénéfice défavorable
AM10-Diversification de l'offre commerciale : boutique à l'essai,	Ville	
AM13-Mise en place d'un règlement d'enseigne de publicité	EPCI	Action peu opportune avec l'instauration du SPR
AM16-Requalifier entrée de ville : Andréosy	Ville, EPCI	Action peu opportune en amont d'une requalification et réflexion sur le bassin de Saint-Ferréol
AM25-Elaboration d'une charte esthétique des devantures commerciales	Ville	Action peu opportune avec l'instauration du SPR
AM26-Redonner de la place aux modes actifs sur le tour de ville	Ville	Action reprise plus largement avec l'intervention globale sur le tour de ville

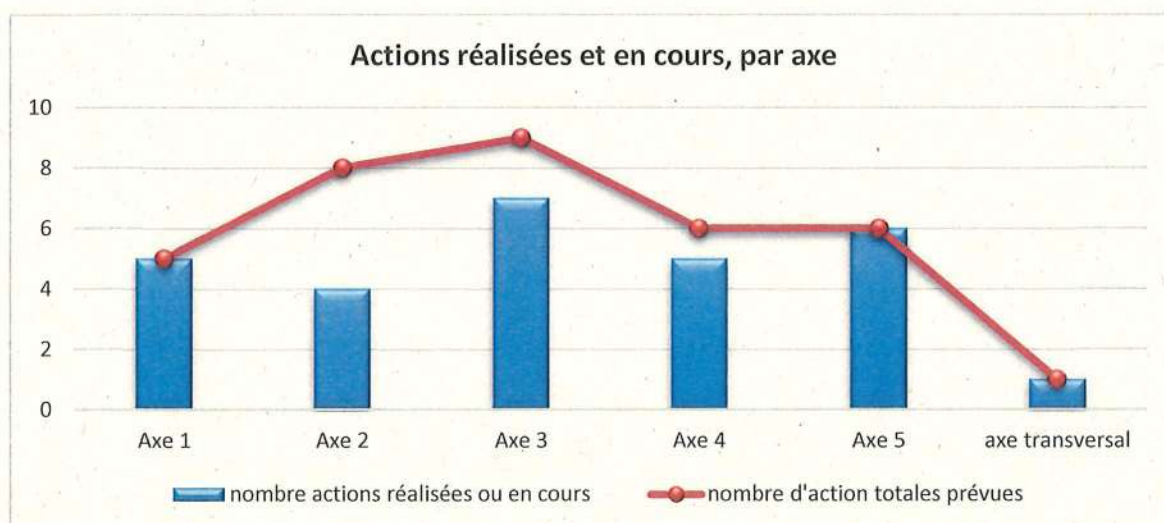
2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

2.1 Une stratégie révéloise en 3 objectifs

Le programme Action Cœur de Ville 1 sur Revel reposait sur une stratégie territoriale précise, au-delà des 5 axes d'intervention du programme, issu du diagnostic du territoire. Ces 3 objectifs étaient les suivants :

- 1 : placer l'habitat et l'habitant au cœur du dispositif,
- 2 : Intensifier la ville de proximité : un cœur de Bastide marchant resserré, identifié et accessible,

- 3 : réussir un saut d'échelle en matière de qualité urbaine



Objectif n°1 : placer l'habitat et l'habitant au cœur du dispositif

Déclinées au travers d'actions emblématiques, l'objectif de placer l'habitat et l'habitant au cœur du dispositif s'est traduit par la mise en œuvre d'une OPAH RU « Rénov' ton Logement » sur le territoire. La dernière opération programmée sur la commune (hors PIG départemental) remontait à près de 20 ans. L'intervention sur le parc privé n'était, avant Action Cœur de Ville, pas un sujet au cœur des préoccupations de l'action publique locale puisque cette dernière venait d'enclencher un projet fondateur de requalification des espaces publics de la Bastide, lieu même de concentration de la vacance en logement (mis en exergue par le recensement de 2018). L'axe habitat et la rénovation du parc ancien étant un thème prégnant du programme, en particulier en son début, la réflexion a été conduite et un besoin a été identifié, dans la continuité même de la dynamique de revitalisation engagée sur les espaces publics et la mobilité. L'OPAH RU a tenu ses promesses et même au-delà. Dès la première année, un avenant a multiplié par 2 les objectifs initiaux.

Rénov' ton logement est également accompagné de Rénov' ta façade, Rénov' tes volets et Rénov' ta boutique, pour une prise en charge globale des projets de requalification portés par la sphère privée (investisseurs, commerçants, propriétaires, habitants) en cœur de ville, en couplant les rénovations (taux d'intervention majoré) au Site Patrimonial Remarquable (synergie entre axes d'intervention du programme et transversalité).

Autre projet phare des objectifs 1 et 2 du programme : le partenariat avec l'EPF Occitanie qui a permis la réalisation d'une opération innovante de requalification d'une friche avec la création de 10 logements en cœur de ville via le dispositif « réinventons nos cœurs de ville ».

Objectif n°2 : Intensifier la ville de proximité : un cœur de Bastide marchant resserré, identifié et accessible

Dynamique par rapport à d'autres villes de taille similaire, le tissu commercial en cœur de bastide montre toutefois quelques signes de fragilité qui se traduisent notamment par la vacance de certains locaux. La stratégie de densification et de requalification permet de concentrer les efforts sur ces rues commerçantes avec un résultat notable puisque le taux de vacance y est faible (environ 8%).

Objectif n°3 : réussir un saut d'échelle en matière de qualité urbaine

Avant ACV, les réflexions sur la revitalisation du centre-ville étaient polarisées par la bastide intra-muros. La réflexion conduite dans le cadre du programme a permis d'amorcer un saut d'échelle et de considérer un périmètre plus large d'action. En effet, la qualité d'usage et visuelle de ces espaces est aujourd'hui en contradiction avec l'embellissement du cœur de ville amorcé. Aussi, ce troisième objectif se traduit concrètement par la prise en compte de la problématique du tour de ville et la réalisation d'une étude pré-opérationnelle. La phase de travaux sera à l'œuvre pour la phase 2 d'ACV, puisqu'il s'agit d'investissement conséquent de plus de 10M d'€ à terme.

2.2 La réussite du programme ACV revéolois

Ces 3 objectifs spécifiques déclinés à travers plus de trente actions ont enclenché une dynamique locale positive. La réussite du programme ACV se caractérise par de multiples facteurs :

- *un partenariat qui fonctionne*
Fort de multiples partenariats dont beaucoup étaient sans antécédent avant sa mise en œuvre, le programme ACV s'enrichit d'échanges réguliers principalement dans les domaines du financement et du conseil technique. Ce partenariat très divers constitue un réel atout dans la méthode de cette politique publique. Sans l'EPF Occitanie et son soutien technique et de portage, l'opération exemplaire de requalification de l'îlot des 3 Grâces n'aurait pas existé. Sans l'opportunité d'une étude végétalisation financée à 100% par la Banque des Territoires, la réflexion sur la végétalisation du centre-ville aurait émergé plus difficilement.
- *une gouvernance efficace*
Ce partenariat est dynamisé localement par une gouvernance active et opérationnelle incarnée tant par les comités de projets réguliers, (12 depuis le début du programme) que par les réunions internes régulières (90 temps d'échanges interne entre élus et techniciens). Ce suivi au quotidien anime le programme qui sans cesse s'améliore et permet un coup d'accélérateur aux projets.
- *une réelle transversalité dans les actions conduites*
L'autre force d'Action Cœur de Ville est de conduire une réflexion transversale plus propice à mener des actions efficaces et répondant à un besoin. Cette stratégie coordonnée avec tous les services et acteurs permet de questionner plus largement les incidences systémiques d'un projet, avec parfois des difficultés à surmonter (adéquation valorisation du patrimoine et rénovation énergétique...)
- *un programme agile*
Le programme ACV dans sa phase 1 a su s'enrichir et s'adapter au fil des années. Au départ fortement teinté habitat avec les moyens financiers mobilisés de l'ANAH et Action Logement, d'autres acteurs ont contribué à diversifier et enrichir le programme sur les autres axes et en particulier sur le volet études pré-opérationnelles. Plusieurs sujets innovants sont également venus alimenter la réflexion (Design Actif...) dont Revel a su se saisir.
- *une montée en compétence multiple*
Via les nombreux partenariats et l'expertise mobilisée mais également le processus de formation des chef-fe-s de projet, le programme permet aux territoires, en particulier les

« petites » villes moyennes comme Revel, une montée en compétence locale. En témoigne l'accompagnement sur la stratégie foncière avec l'EPF Occitanie, le suivi d'architectes sur certains projets emblématiques portés par la ville, les webinaires et informations communiquées dans le cadre du programme.

- *Une image positive véhiculée*

La « labellisation » ACV de Revel est perçue positivement par les partenaires, habitants et investisseurs. De nombreux propriétaires et investisseurs potentiels contactent la collectivité pour en savoir plus sur les aides mobilisables ou le contenu du programme, perçue comme rassurant. Plusieurs articles de presse ont également alimenté cette dynamique au fil du programme, comme à la suite de la venue du Préfet du programme en 2022.

Résultats et effet leviers

En matière de résultats, les chiffres de réalisation de l'OPAH Rénov' ton Logement sont parlants. Opérationnelle depuis mi 2020 sur le territoire, c'est déjà plus de 300 contacts, 75 logements réhabilités ou financés, plus de 50 propriétaires ayant bénéficié d'un conseil ou un accompagnement, une permanence par semaine. Un chiffre clé et révélateur : 16% des propriétaires occupants comme bailleurs de la bastide ont été contactés. La vacance est suivie très finement et accompagnée d'une prime spécifique mise en place par la ville.

Avec 12 primes vacances et une majoration importante des aides ANAH et CD31, la Ville et ses partenaires ont mis les moyens adéquats pour éviter une paupérisation et une perte de nouveaux habitants en cœur de bastide. Ainsi, de façon plus qualitative l'OPAH est un outil important de conseil. Nombre de propriétaires ont revu leur projet initial pour proposer un programme plus qualitatif, avec des logements plus vastes tel que souhaité. La création de studios et T1 sont ainsi parfois évités pour ne pas fabriquer la vacance de demain avec de trop nombreuses divisions de grands logements ou maison de ville, souvent corrélé à de l'habitat peu qualitatif (rentabilité maximale). Cet effet levier primordial n'a pas de répercussion financière (pas nécessairement corrélé aux aides financières) mais est possible grâce à l'accompagnement de proximité mis en place par la ville.

Autre impact majeur du programme : la réduction de la vacance commerciale observée après travaux de requalification des espaces publics. Avec la requalification et la mise en valeur patrimoniale des quatre rues commerçantes du centre-ville et de la place centrale entre 2018 et 2020, un indicateur parlant : avant travaux une vacance commerciale importante (15%) après travaux sur ces mêmes rues : la vacance représente à peine 8% des commerces. Le FISAC et le dispositif de subvention Rénov' ta boutique y ont également contribué en aidant 14 commerces situés en centre-ville, malgré la période covid.

2.3 ...freinée par la complexité des opérations et procédures qui retardent la mise en œuvre des projets

- *Un calendrier prévisionnel difficile à tenir :*

Sur la trentaine d'action du programme plus d'un tiers ont suivi le calendrier prévisionnel dont l'action phare Rénov' ton logement. Dans la même proposition, près d'un tiers des actions ont eu un retard d'un semestre à 1 an. Enfin, près d'un tiers des actions sont abandonnées ou avec un retard de plus d'une année. Les facteurs d'explication sont multiples et parfois exogènes : Covid, retard de procédures, changement de priorité ponctuellement pour répondre à

l'urgence (ex-appel à projet), manque d'ingénierie et/ou de financement obligeant le décalage d'actions sont autant de facteurs justifiant ces retards.

Néanmoins, 80% des actions du programme sont en cours ou achevées, preuve d'un dynamisme et d'une avancée forte de l'ambition portée.

- *La complexité du programme*

La complexité liée à la transversalité et aux incidences des projets entre eux reste une difficulté parfois un écueil qui nécessite d'anticiper. L'allongement des calendriers d'étude initialement prévus peut s'expliquer en partie par ce facteur de complexité dans la mise en œuvre des opérations. Elle peut être de plusieurs ordres : financière, technique, politique, administrative manque de moyens humains dédiés...

Autre facteur de décalage de calendrier : ACV a fait émerger de nombreux projets avec la phase de préfiguration de l'acte 1. Quelques années plus tard, ces projets non matures le deviennent et souvent dans une même temporalité également liée au mandat municipal. Il devient difficile d'avoir les moyens techniques et financiers de conduire de front l'ensemble et des décalages sont alors inévitables. L'ingénierie interne n'est pas toujours en adéquation avec la multitude de projets en cours. Une réflexion sur cette organisation à optimiser pourrait être une piste d'amélioration.

D'autres retards de mise en œuvre s'expliquent par la crise sanitaire et les élections municipales de 2020 qui ont vu un renouvellement partiel des élus locaux. Le programme n'a pas été remis en cause mais plutôt enrichie de nouveaux projets.

- *Des effets « d'aubaine » de l'ORT ?*

L'ORT et ses incidences juridiques ont été difficiles à appréhender au début du programme, puisque sans recul. Malgré une réflexion pointue sur l'implantation commerciale lors de l'élaboration du périmètre ORT revélois, une enseigne à souhaiter s'implanter dans l'ORT, ce qui en facilitait l'accès alors qu'il aurait fortement concurrencé les commerces du centre-ville et n'était pas opportun sur le secteur visé. Les grandes enseignes sont d'ailleurs très au fait des périmètres et cherchent les opportunités foncières en son sein pour contourner les CDAC. Cet effet pervers de l'ORT dénote d'un outil dont la maturité est à construire. De même, nombreuses de ces incidences juridiques ne sont peu ou pas mobilisés car pas toujours adaptées aux petites villes moyennes telles que Revel.

- *Des financements pas systématiquement à la hauteur des ambitions fixées*

Malgré un fléchage affiché, les communes ACV ne sont pas assurées d'un accès prioritaire aux dotations de l'État puisque les décisions sont au cas par cas. Ce facteur ne facilite pas la lisibilité et la sécurisation financière des opérations.

Ces dotations pèsent trop peu dans l'enveloppe globale. La majorité des aides sont en réalité des prêts, des prises de participation et des aides aux bailleurs privés. Ainsi, 65% des dépenses du programme sont portées par la collectivité et les investisseurs privés, ce qui pose la question en cas de fragilité de la collectivité porteuse de projet. La politique de revitalisation des centres-villes est donc essentiellement financée par les collectivités territoriales elles-mêmes.


Le manque de visibilité pluriannuelle des financements est également un facteur de risque, corrélé avec l'arrêt parfois soudain de certains financements ou politiques partenariales. Il faut ainsi composer au coup par coup, en tenant compte en outre de multiples appels à projets qui interfèrent dans le calendrier des projets.

Projets emblématiques

Les projets emblématiques en cours concernent en priorité l'habitat avec la mise en œuvre du programme Rénov'ton logement (déjà évoqué précédemment), et également le projet démonstrateur de l'îlot des 3 Grâces, lauréat de « réinventons nos cœurs de ville »



A l'entrée Nord de la bastide, l'îlot partiellement vacant et dégradé est acquis par l'EPF. Le projet de requalification porte sur 4 bâtiments et revêt un caractère démonstrateur : comment implanter de l'habitat et des commerces dans un bâti ancien et contraint ?



Projet : 10 logements du T2 au T4 dont 5 logements sociaux et 5 conventionnés ANAH ainsi que 4 cellules commerciales et un ascenseur. Les espaces extérieurs sont retravaillés et ouverts. Une approche frugale de la construction est mise en avant.

Réinventons nos cœurs de ville îlot des 3 Grâces


Groupement lauréat en nov 2020 : Crespy + OPH / Harter architecture – société SASU créée

Mai 2021 : fonds friche pour financement du déficit d'opération – 500 000€ obtenus

Partenaires financiers : Ville, ANAH, CD31, Action Logement, EPF

Coût opération : 3 200 000€ TTC

Avancement : PC accordé / Minoration par l'EPF avril 2022 / Début travaux janvier 2023 / Réception janvier 2024 / Cession foncière déc 2022 / Echange avec porteur de projet sur orientation cellules commerciales



Autre projet structurant pour la vitalité du territoire et le renforcement de son identité : la création d'une pépinière artisanale métiers bois, au sein d'une ville et métiers d'arts qui fédère de nombreux acteurs du domaine et structures de formations d'excellence.



Objectifs :

- Mise en valeur de la filière bois et métiers d'art
- Renforcer l'emploi et les compétences locales
- Assurer une passerelle entre formation et emploi

Projet :

- Un site à proximité du cœur de ville opportun pour l'implantation d'une pépinière artisanale focus bois
- Une étude de programmation conduite par l'ANCT pour calibrer le projet

Coût prévisionnel : 3 250 000€ TTC

- Fonds tranches Etat Région, Fonds vert
- Ville propriétaire

15 Ateliers privés de 25m², un atelier partagé, un pôle administratif et de convivialité.

Des acteurs locaux fédérés : association Ebénistes et créateurs, lycée et musée du bois, anciens étudiants...



Projet de pépinière artisanale – focus bois

Un site qui fait sens : un ancien établissement d'ébénisterie d'art renommé fermé en 2010, composé d'un atelier de vernissage et de fabrication et d'un magasin d'exposition.




Un potentiel de 1210 m² d'activités économiques et artisanales.

Dernier projet phare pour lequel le programme ACV a permis de mobiliser de l'ingénierie concerne le tour de ville qui va permettre de refigurer le cœur de ville pour les 30 prochaines années. Avec une vacance commerciale importante sur le secteur, l'intervention devrait avoir un impact considérable sur le cadre de vie et l'attractivité économique et touristique. A l'instar d'un premier projet phare achevé : la requalification des rues commerçantes du centre-ville qui ont vu émerger un dynamisme commercial sur le secteur.



Constat : : ambiance très routière / coupure cheminement piéton, îlot de chaleur...

Partenaires : Banque des territoires pour cofinancement étude / DDT accompagnement technique

Coût estimé : tranche 1: 4 000 000€ HT

Parli d'aménagement : Le tour de ville, un écran animé autour de la bastide ponctué de jardins, oasis de verdure

Espaces publics : tour de ville et allées Charles de Gaulle




Aujourd'hui



Demain



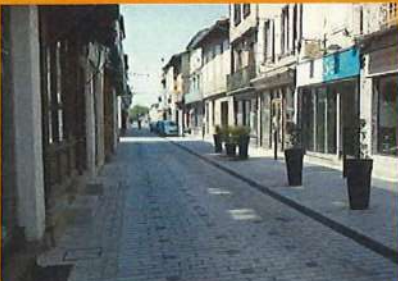


Requalification de l'espace public du centre-ville

6 350 000€ de travaux TTC – de 2018 à 2020
Cofinancement Région, Etat, Ville



4 rues commerçantes et la place centrale traitée qualitativement

Une mobilité apaisée, un patrimoine révélé, des commerces redynamisés, une accessibilité renforcée, des réseaux modernisés, une identité retrouvée



Des espaces publics embellis

Des résultats visibles sur la vacance commerciale et le cadre de vie : -8% de vacance commerciale après travaux observé

2.3 Focus sur les investissements privés :

- Les investisseurs représentant près de 20% des dépenses du programme. L'impact est donc révélateur et conséquent. La sphère privée est majoritairement constituée de propriétaires qui requalifient des logements ou immeubles et bénéficient d'aides

publiques dans le cadre du programme Renov ta façade ou ton logement. Néanmoins, par définition, une OPAH s'adresse à des investisseurs privés. L'objectif de logements réhabilités a tout de même été multiplié par 2, ce qui révèle une forte dynamique et un effet levier sur le centre-ville. Cependant, depuis peu, la dynamique s'essouffle pour des raisons macro : inflation, augmentation taux d'intérêt, frilosité du marché immobilier, modification des niveaux de loyers conventionnés... Des projets sont à l'arrêt.

- D'autres privés bénéficient du programme : les commerçants du centre-ville via le dispositif Renov'ta boutique. Quelques opérations immobilières de rénovation plus importantes ont également permis à une locomotive commerciale (alimentaire) de s'implanter en centre-ville.
- Sur les autres thématiques du programme, pas de lien avec le secteur privé sur le territoire mais la perspective d'une collaboration dans le cadre d'un mécénat pour la réhabilitation du Beffroi et également avec le projet de Pépinière artisanale.

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action 2023-2026

Numérotation	Nom de l'action	Maitre d'ouvrage
FA.1	Recrutement directrice de projets	Ville
FA.2	Anticipation foncière en matière d'habitat	Ville
FA.3	Réaménagement et rénovation énergétique des locaux de la maternelle du Groupe scolaire Roger Sudre	Ville
FA.4	Rénov'ta boutique	Ville
FA.5	Rénov'ton logement	Ville
FA6	Rénov' ta façade	Ville
	Rénov' tes volets	Ville
FA7	Réinventons nos cœurs de ville : ilot des trois Grâces	Crespy
FA8	Revitalisation de commerces en centre-ville	Ville
FA.9	Mise en place d'une signalisation multimodale	Ville
FA.10	Connecter la rigole de la Plaine à la future voie verte	Ville
FA.11	Aménagement d'une ancienne voie SNCF en voie verte	Ville

FA. 12	Requalification de l'avenue de Castelnaudary	Ville
FA. 13	Requalification de l'avenue de Castres	Ville
FA.14	Réhabilitation de la halle et du Beffroi	Ville
FA.15	Réhabilitation du sol des garlandes	Ville
FA.16	S'Green+ : permis de fleurir	Ville
FA.17	Réaménagement du square Gabolde et de ses abords	Ville
FA 18	Réaménagement du tour de ville et des allées Charles de Gaulle	Ville
FA 19	Création d'une pépinière artisanale	-

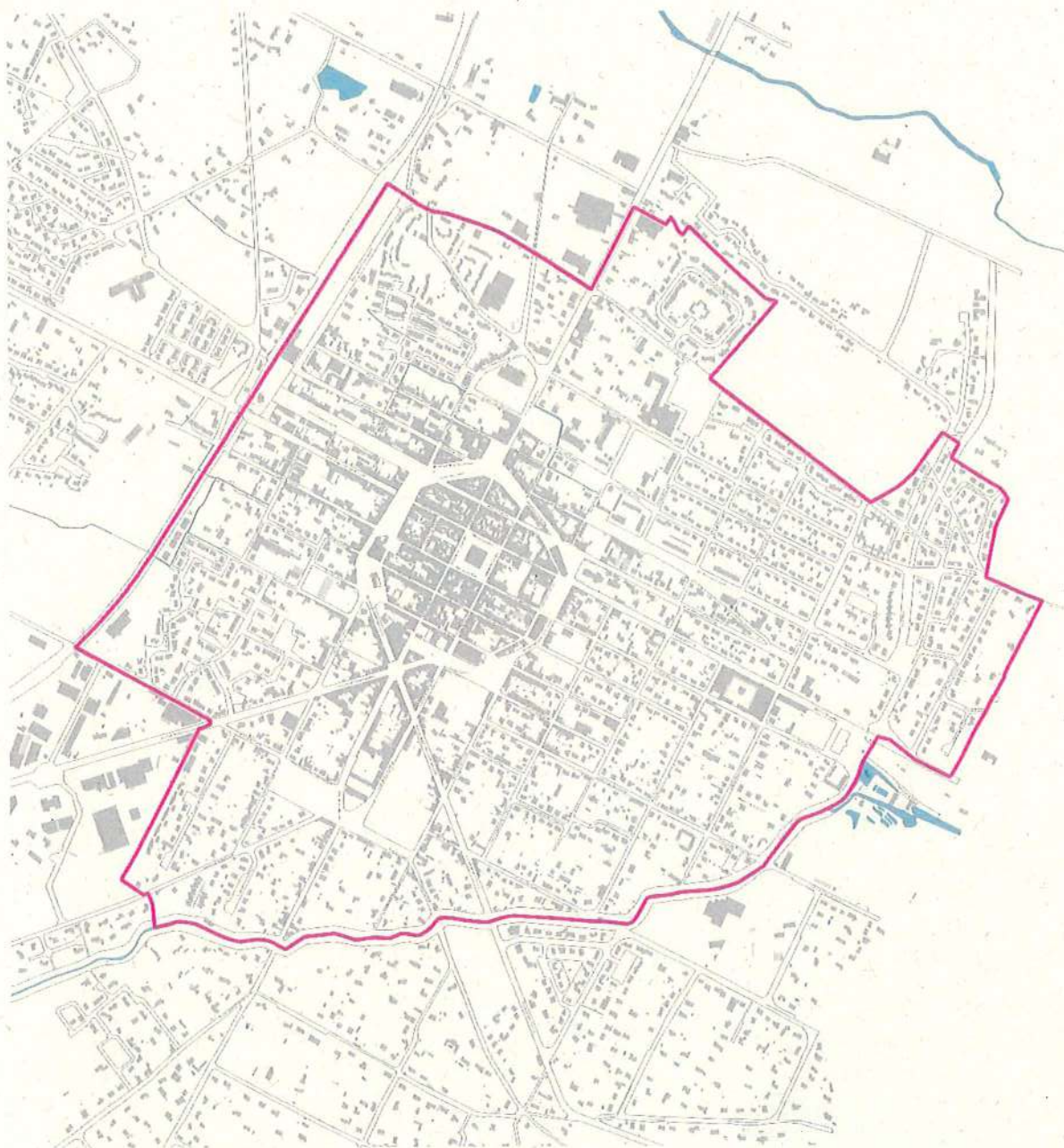
Nouvelles actions 2023/2026		
FA 20	Végétalisation des cours d'écoles	Ville
FA21	Aménagement de terrains de sport au groupe scolaire Roger Sudre	Ville
FA 22	Rénovation énergétique des bâtiments publics	Ville
FA 23	Réaménagement de la médiathèque	Ville
FA 24	Création d'une cantine autonome pour les écoles communales	Ville
FA 25	Réutilisation d'une friche commerciale	Ville
FA 26	Travaux d'humanisation du Centre Hospitalier de Revel	CHIC

Les financements sollicités auprès d'Action Logement sont inscrits à titre indicatif. Ils sont conditionnés à l'éligibilité de l'opération considérée, à la disponibilité de l'enveloppe au moment du dépôt de la demande et à l'évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage

Les décisions d'octroi des financements sont en effet prises par les comités d'engagement compétents d'ALS sur la base d'une évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage permettant d'apprécier le niveau de risque de crédit de ce dernier via l'étude de sa solvabilité et pourra conduire à une éventuelle demande de garantie, conformément à l'article 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) et qui règlemente ALS en sa qualité de société de financement agréée.

Les caractéristiques des financements, y compris le taux d'intérêt, seront celles en vigueur au jour de l'engagement des opérations.

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention



1:8000

Annexe 4 : Modèle de fiche-action ACV 2023-2026

Elaboration des fiches actions

Les fiches actions doivent permettre de définir précisément les investissements par lieux, leurs modalités de pilotage et les partenaires impliqués (y compris les acteurs privés), ainsi que les conditions de leur faisabilité, selon les 5 axes du programme.

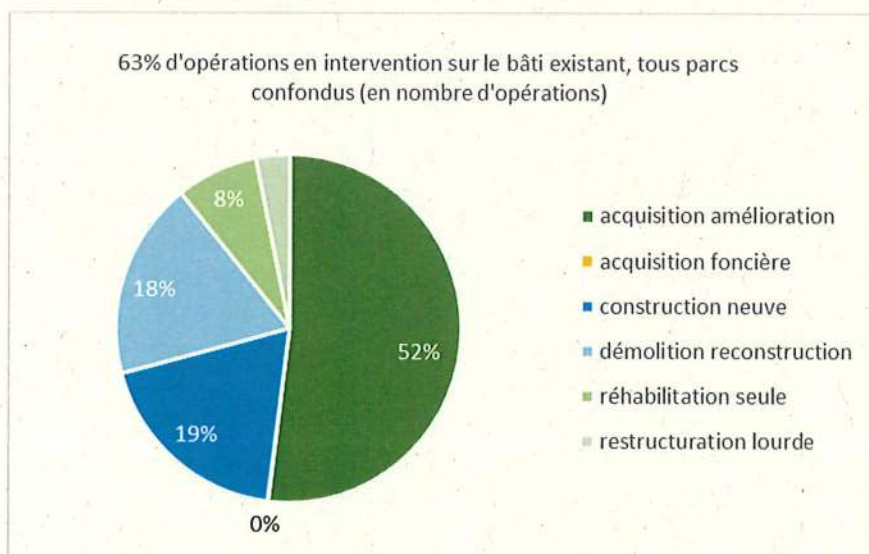
	Période 2023-2026
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 3	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville

Annexe 5 :

Bilans 2018-2022 Action Logement

<https://www.calameo.com/read/0071184410a7ecf9e39cd>

Les produits de financement Action Cœur de Ville d'Action Logement ont permis sur la phase 2018-2022 du programme d'accompagner des opérations de logement majoritairement sur le bâti existant (63%) tel que détaillé ci-dessous.



Les financements évoluent pour accompagner la trajectoire bas carbone des maîtres d'ouvrage et rehausser les exigences environnementales des projets en amplifiant l'accent déjà mis sur l'intervention sur le bâti existant.

Bilan Anah

Depuis le lancement du programme Action cœur de ville en 2018, l'Anah a sensiblement accompagné sa mise en œuvre dans les territoires. Ainsi fin 2022 ce sont au total :

- 190 OPAH-RU qui ont été engagées ;
- 183 chefs de projet financés pour 16 M€ ;
- Plus de 181 000 logements financés pour plus d'1 Md€ (y compris MaPrimeRénov').

Pour cette nouvelle phase, l'Anah se positionne dans la continuité de la première phase du programme, afin de permettre aux collectivités de poursuivre leurs actions. L'offre de l'Anah se veut plurielle pour s'adapter autant que possible aux besoins de chaque territoire :

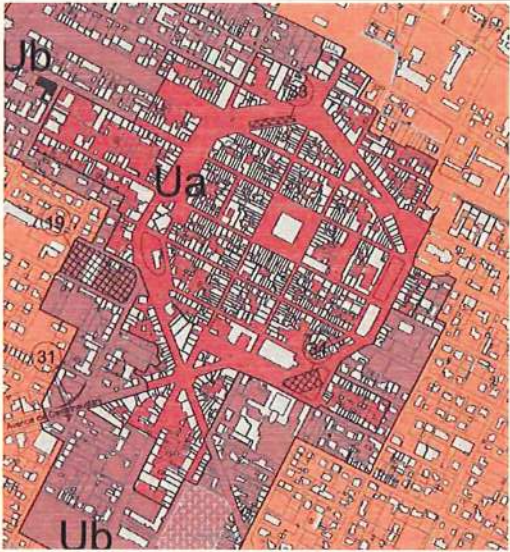
- en recherchant une appropriation toujours plus importante des différents outils et dispositifs mis en place par l'Anah (en particulier VIR-DIIF, mais aussi RHI-THIRORI)
- en mettant l'accent sur la lutte contre l'habitat indigne, l'accompagnement des copropriétés de centre ancien, la lutte contre la vacance des logements et la mobilisation du parc privé à vocation sociale ;
- le tout en réponse aux objectifs d'adaptation au changement climatique et de sobriété énergétique et foncière.

FICHES ACTIONS

2023-2026

FA 1	Recrutement directrice de projets
Type de projet	Ressources humaines
Axe de rattachement	Transversal : Pilotage et mise en œuvre de la Convention
Description générale	<p>La Cheffe de projet Action Cœur de Ville assure le pilotage du programme. Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer à la définition des objectifs qualitatifs et quantitatifs des programmes, - piloter les projets majeurs du programme, dont le volet habitat, - définir la stratégie d'intervention et élaborer/finaliser les projets de convention des différentes opérations, - élaborer une stratégie de communication et de valorisation des programmes et des réalisations, - assurer une fonction d'animation et de coordination auprès des instances décisionnelles du maître d'ouvrage (comités de pilotage, groupes de travail thématiques, ...) et des différents services, - mobiliser et animer l'ensemble des partenaires financiers, opérationnels et l'expertise externe, - assurer le suivi et le bilan et l'évaluation des programmes.
Objectifs	Piloter les programmes Action Coeur de Ville (dont volet habitat) et Bourg Centre et assurer une cohérence avec les politiques contractuelles
Maître d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	ANAH
Coût total	56 000 € TTC par an
Financements prévisionnels	50% de financement de l'ANAH
Date de lancement	2018
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<p>Respect des objectifs et orientations fixés</p> <p>Fréquence du suivi : nombre de comités de projet, comités techniques...</p>
Indicateurs de résultat	<p>Respect des délais</p> <p>Elaboration et suivi de la convention action Cœur de ville</p> <p>Suivi budgétaire et analyse</p> <p>Rapports d'évaluations</p>

FA 2	Anticipation foncière en matière d'habitat
Type de projet	Actions acquisitions foncières et/ou études
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Description générale	<p>La maîtrise foncière publique est un des outils – et défi - qui permettra de répondre aux différents enjeux identifiés notamment à l'accueil de population et à l'occupation des locaux (d'habitation et commerciaux), d'équilibre (typologies et part PO/PB) et de requalification d'espaces. Pour poursuivre cette stratégie foncière globale amorcée avec Action Cœur de Ville 1, les collectivités (Ville EPCI) s'engagent dans la poursuite des partenariats instaurés, en particulier avec l'EPF Occitanie.</p> <p>Des îlots marqués par la vacance et la dégradation présentent à différents degrés des enjeux de renouvellement urbain, et dont l'évolution positive implique des actions de transformations importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mariages d'immeubles et de locaux pour créer après recombinaison des cellules commerciales viables dans la rue commerçante • Création d'espaces extérieurs privatifs pour retrouver une attractivité résidentielle ; • Restauration ou création d'accès indépendants aux étages d'habitation au-dessus des commerces ; • Création d'ascenseurs et mutualisation par des coursives en cœur d'îlot... • Résorption de petites friches commerciales et artisanales et réflexion à l'îlot. <p>8 immeubles à la fois stratégiques (visibilité, implantation, caractère patrimonial) et marqués par la vacance et la dégradation ont été identifiés comme à transformer et réoccuper dans la durée de l'opération « rénov ton logement ».</p> <p>La convention d'anticipation foncière avec l'EPF Occitanie en vue d'accompagner la collectivité sur des secteurs à enjeux à vocation à se transformer en une convention opérationnelle de 8 ans sur le même périmètre.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux opportunités foncières se présentant et susceptibles d'intéresser le futur projet • Permettre la mise en œuvre d'une politique foncière œuvrant au renouvellement urbain • Réaliser une veille active pendant la démarche de définition du projet sur des périmètres opérationnels (zone Ua du PLU) • Répondre à la problématique de la vacance des commerces et des logements dans les immeubles accueillant une diversité de fonctions (problématique des accès communs)
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	EPF Occitanie, CCLRS, Banque des territoires, Groupe Procivis Sud Massif Central Toulouse Pyrénées

Coût total	1 500 000 € au total de portage foncier éventuel sur 8 ans selon opportunités + possibilité de cofinancer des études d'opportunité
Financements prévisionnels	Portage foncier de l'EPF sur une durée de 8 ans maximum sur la zone Ua du PLU
Date de lancement	2023
Date de livraison	2031
Indicateurs d'avancement	Signature de la convention tripartite opérationnelle
Indicateurs de résultat	Nombre et localisation des portages fonciers Analyse de la sortie opérationnelle (fonction, surface requalifiée)
Plan de situation	

FA 3	Réaménagement et rénovation énergétique des locaux de la maternelle du Groupe scolaire Roger Sudre
Type de projet	Action
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	<p>La commune de Revel s'investit dans la rénovation voire l'extension de certains équipements sportifs et culturels afin de satisfaire aux besoins de la population (bassin de vie) et de remettre aux normes les équipements vieillissants.</p> <p>L'accueil de population requiert une adaptation des services et équipements publics, d'où la nécessité de restructurer ce groupe scolaire pour qu'il réponde aux besoins du territoire et aux normes actuelles, dans un objectif de réinvestissement urbain (localisation sur l'emprise de l'école existante).</p> <p>C'est dans ce cadre que la rénovation du groupe scolaire Roger Sudre construit en 1969 s'inscrit. La restructuration a débuté avec une extension et une réhabilitation du bâtiment affecté aux activités périscolaires, une mise en conformité de l'accessibilité et une rénovation énergétique de la partie élémentaire. Dorénavant, la partie maternelle est concernée par un projet de réhabilitation et d'économie d'énergie similaire.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir l'accès aux services publics et renforcer les équipements culturels, sportifs et touristiques en tant que pôle d'équilibre du bassin de vie. • Satisfaire les besoins de l'éducation et des activités périscolaires • Rénover un bâtiment vieillissant et le mettre aux normes
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	Etat, Région, CD31, Banque des Territoires
Coût total	A déterminer
Financements prévisionnels	Partenaires potentiels : Etat CD 31 Région Banque des Territoires (prêt)
Date de lancement	2023
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • passation du marché de maîtrise d'œuvre • passation des marchés de travaux • réception des travaux
Indicateurs de résultat	Comparatif consommation énergie avant et après travaux

Plan de situation



FA 4	Rénov'ta boutique
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Favoriser un développement commercial et économique équilibré
Description générale	<p>La ville a bénéficié depuis 2019 du programme du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) financé par l'Etat. Ce programme qui a pris fin en décembre 2022, a permis de redynamiser l'offre commerciale en centre-ville à travers une dizaine d'actions.</p> <p>Une des actions principales du FISAC était relative au programme « Rénov'ta boutique ». Il s'agissait d'une aide directe à l'investissement à destination des commerçants et artisans du centre-ville.</p> <p>Compte tenu de l'effet positif observé, le dispositif « Rénov'ta boutique » est prolongé pour aider les petites et moyennes entreprises à poursuivre leur développement. Le périmètre d'intervention correspond aux locaux commerciaux situés le long et à l'intérieur des boulevards ainsi que les amorces des avenues de Castres et de Castelnaudary.</p> <p>La subvention allouée est au maximum de 40 % HT du montant des travaux avec un plafond de 5 000 € par dossier subventionné.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • engager une dynamique collective au service de la vie commerciale et artisanale, • améliorer l'offre commerciale tout en veillant à la capacité d'adaptation de l'ensemble patrimonial, • accompagner des commerçants et artisans, • appuyer l'offre de locaux commerciaux adaptés
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	CCI, CMA, Association des commerçants RBC, Région Occitanie (pour articulation avec dispositifs d'aides régionaux)
Coût total	20 000€ par an
Financements prévisionnels	Sur fonds propres de la Ville
Date de lancement	2023
Date de livraison	Renouvellement annuel : selon arbitrage politique
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de commerces subventionnés
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Vacance commerciale sur le périmètre

Périmètre
d'intervention



FA 5	Rénov'fon logement
Type de projet	Action
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Description générale	Un vaste programme d'amélioration de l'habitat de type OPAH RU, nommé « Rénov'fon logement » permet la réhabilitation de nombreux logements sur le périmètre concerné (ORT) et pour la période 2020-2025.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance • Améliorer les performances énergétiques des logements • Lutter contre l'habitat indigne • Aider les copropriétés en difficultés <p>Sur les 5 ans, le dispositif vise la rénovation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 120 logements de propriétaires occupants rénovés - 65 logements de propriétaires bailleurs rénovés - 35 logements en copropriétés rénovés - 110 logements bénéficiant d'aides de la ville (vacances, ascenseur, fusion ...) - 80 rénovations bénéficiant d'un coaching pour améliorer le projet initial
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	ANAH, Banque des Territoires, CD31, PROCIVIS, Action Logement
Coût total TTC	Subvention (tous partenaires confondus) : 4 383 630 Suivi-animation : 1 107 900TTC
Financements prévisionnels	Ville, ANAH, CD31
Date de lancement	2020
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts avec des propriétaires • Nombre de logements réhabilités
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Economies d'énergie réalisées • Taux de vacance

Illustration / Plan de situation



Rénov' ton logement

Une opération d'aide à la
réhabilitation des logements
dans le centre de Revel,
jusqu'en 2025

Propriétaire

Copropriétaire

Investisseur

Pendant 5 ans, avant tout travaux sur vos logements vacants ou occupés :
Venez rencontrer nos architectes-conseils **GRATUITEMENT** en mairie



Jean-Marc Issot



Frédérique Riera



Natacha Issot

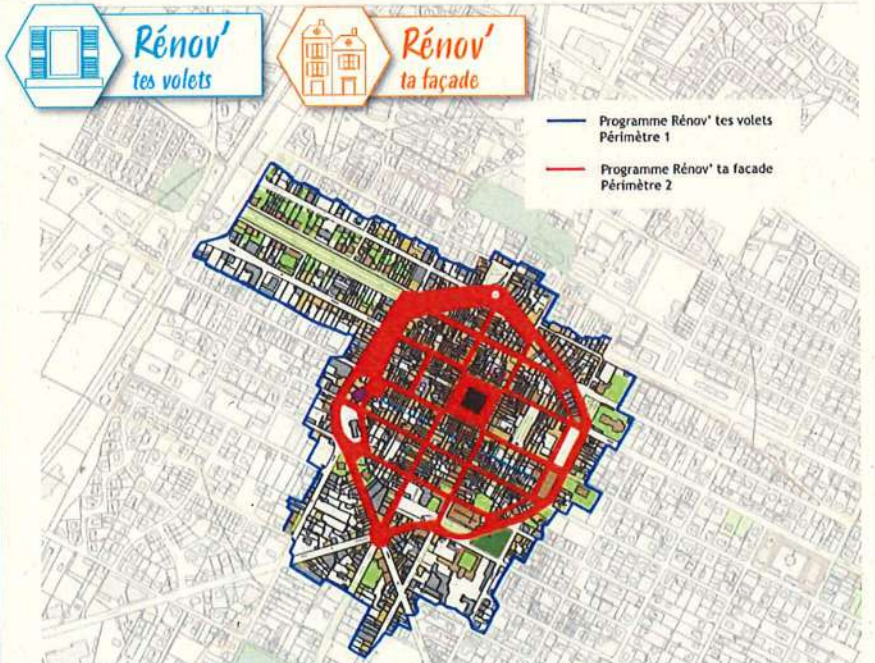
- Pour :**
- Etudier vos besoins
 - Vous conseiller sur votre projet, le montage financier et sur vos travaux,
 - Vous aider à la constitution de vos demandes de subventions,
 - Vous informer sur les avantages fiscaux,
 - Vous proposer une modélisation 3D.

Vous pouvez obtenir des subventions jusqu'à 80% du coût des travaux.

Périmètre concerné
par le programme
Rénov' ton logement



Permanence
à la mairie de Revel
uniquement sur rendez-vous les
lundis après-midi de 14H00 à 17H00

FA 6	Rénov' ta façade, Rénov' tes volets
Type de projet	Action
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	<p>Rénov'ta façade est un dispositif qui consiste à mobiliser des aides financières à destination des propriétaires pour la restauration des façades visibles depuis le domaine public sur la Bastide.</p> <p>Rénov'tes Volets suit le même principe sur un périmètre élargi correspondant au SPR pour encourager les rénovations de menuiserie bois sur le périmètre</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation de 30 façades • Rénovation de 30 volets et portes
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	Région, Fondation du Patrimoine, ANAH
Coût total	Budget maxi de 35 000€/an (Région + Ville) soit 175 000€ sur 5 ans
Financements prévisionnels	Région Occitanie, Fondation du Patrimoine, ANAH
Date de lancement	2020
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Contact avec des propriétaires
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de façades rénovées • Nombre de volets/portes rénovés
Plan de situation	 <p>Le plan de situation illustre la localisation des zones de rénovation à la Bastide. Il est divisé en deux périmètres distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> Périmètre 1 (bleu) : Correspond au programme 'Rénov' tes volets', ciblant la restauration des menuiseries en bois. Périmètre 2 (rouge) : Correspond au programme 'Rénov' ta façade', ciblant la restauration des façades visibles depuis le domaine public. <p>Des logos pour 'Rénov' tes volets' et 'Rénov' ta façade' sont placés au-dessus du plan, accompagnés d'une légende explicative.</p>

FA 7	Réinventons nos cœurs de ville : îlot des trois Grâces
Type de projet	Action
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Description générale	<p>L'îlot des Trois Grâces, porte d'entrée nord vers le Beffroi du XVI^e siècle; est à l'articulation d'une rue commerçante en cours de réhabilitation, des boulevards et de la fontaine des Trois Grâces. Sa localisation en fait une véritable vitrine du renouveau du centre-ville.</p> <p>Pièce majeure de la structure urbaine de la ville, il se compose de 3 parcelles bâties combinant logements aux étages, commerces au rez-de-chaussée, et une cour intérieure. L'objectif est de faire émerger des projets opérationnels mixtes et innovants mêlant fonction commerciale et d'habitat et de préserver les caractéristiques patrimoniales de cet îlot.</p> <p>Avec l'appui de ses partenaires financiers, la Ville de Revel a lancé un appel à projet à destination des promoteurs, investisseurs et constructeurs accompagnés d'une équipe pluridisciplinaire, en vue d'une cession foncière du site. Un opérateur a été retenu en 2020 pour mettre en œuvre un projet de requalification de 10 logements et 4 commerces, pour une opération emblématique de transformation urbaine d'îlot vacant.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Affirmer un rôle de porte d'entrée du cœur de ville patrimonial et commerçant de Revel ; • Retrouver une qualité d'usage adaptée aux besoins et attentes d'aujourd'hui pour un ensemble immobilier largement désaffecté ; • Maintenir le linéaire commercial de la rue Victor Hugo et le retourner sur le tour de ville • Constituer un démonstrateur pour des interventions d'îlot ultérieures • Trouver un compromis entre la qualité d'usage et la capacité d'adaptation de l'ensemble patrimonial
Maitre d'ouvrage	Crespy
Partenaires locaux	Etat, Action Logement, Ville, CD31, ANAH, CAUE
Coût total TTC	3 284 000€
Financements prévisionnels	Action Logement Ville EPF Occitanie Etat (FNADT) : organisation de l'appel à projets Fonds Friche
Date de lancement	2019
Date de livraison	2024

Indicateur d'avancement

- Calendrier de travaux

Indicateur de résultat

- Livraison de l'ouvrage et installation de résident (enquête satisfaction)

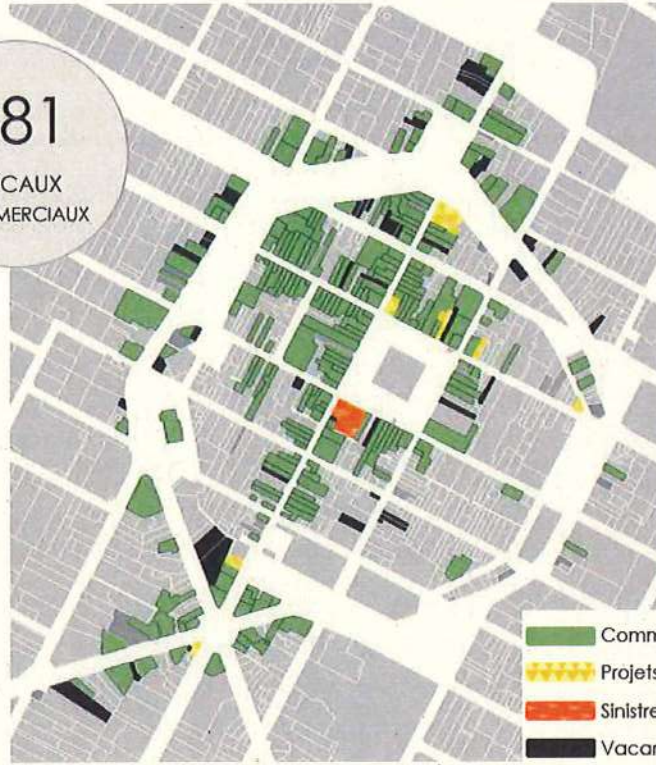
Illustration / Plan de situation



FA 8	Revitalisation de commerces en centre-ville
Type de projet	Etude et Action
Axe 2	Favoriser un développement commercial et économique équilibré
Description générale	<p>La diversité de fonctions du parc immobilier (habitat/commerces) est corrélée à la vacance des commerces : plus de commerces vacants en immeubles mixtes que de commerces vacants dans des immeubles ne comportant pas de logements. La stratégie foncière globale doit donc permettre d'orienter si la restructuration d'un local doit être traitée soit à l'échelle de la cellule commerciale, soit à l'échelle de l'immeuble, du rez-de-chaussée adjacent, voire de l'ilot. L'objectif est de cibler des locaux stratégiques pour des interventions de revitalisation et de remise sur le marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étape 1 : Etude d'opportunité avec la FOCCAL • Étape 2 : Engagement des travaux pour la réhabilitation des cellules acquises le cas échéant
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'investissement dans l'immobilier vacant et stratégique par des activités permettant de compléter l'offre du centre-ville, • Répondre aux besoins des porteurs de projets par la mise à disposition de locaux adaptés (surface, loyer, configuration) • Réactiver des linéaires marchands secondaires dans le cadre de la diversification de l'offre (rue Marius Audouy) • Recréer des accès séparés entre la cellule commerciale et le logement le cas échéant
Maître d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	ANCT, Région (Foccal), EPFO
Coût total	A définir
Financements prévisionnels	ANCT, Ville, FOCCAL, Région/Banque Des Territoires /EPFO
Date de lancement	2020
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cellules ciblées et pour acquisition • Nombre d'études d'opportunité lancées
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification de l'offre commerciale en centre-ville • Réactivation du linéaire Marius Audouy

Plan de
situation

281
LOCAUX
COMMERCIAUX



- Commerces actifs
- Projets en cours
- Sinistres
- Vacants

FA 9	Mise en place d'une signalisation multimodale
Type de projet	Etude et Action
Axe 2	Favoriser un développement commercial et économique équilibré
Description générale	<p>La commune de Revel dispose aujourd'hui d'une signalétique vieillissante au langage plutôt routier qui a pour contraintes de s'intégrer difficilement au paysage urbain et de ne pas suffisamment s'adresser aux modes actifs.</p> <p>La réalisation d'un Schéma Directeur de signalisation directionnelle et touristique doit permettre de faire émerger sur le territoire une signalétique harmonieuse et cohérente qui guide, informe, valorise le patrimoine touristique, économique et culturel. La signalétique piétonne indiquant les temps d'accès entre les parkings et les commerces constitue également un axe important.</p> <p><u>Etape 1</u> : Etude et élaboration d'un schéma (en cours)</p> <p><u>Etape 2</u> : Investissement / Travaux</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la lisibilité des destinations et mettre en cohérence la signalétique sur le territoire • Informer et guider les visiteurs vers les sites touristiques majeurs • Valoriser les modes actifs par de la signalétique dédiée aux piétons et cyclistes • Inciter à la marche depuis les aires de stationnement
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	Etat, Région, CD31
Coût total	400 000 € TTC
Financements prévisionnels	Ville Région Etat
Date de lancement	2022 (schéma directeur)
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison de l'étude et adoption d'un schéma directeur
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison et installation des panneaux de signalisation conformément au schéma directeur

FA 10	Connecter la rigole de la Plaine à la future voie verte
Type de projet	Action
Axe 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Description générale	<p>Dans le cadre de sa stratégie en faveur des modes actifs, la Ville de Revel a pour ambition le développement des aménagements pour les piétons et les cyclistes. La rigole de la plaine constitue un axe majeur qui, de par son manque de connexion au réseau cyclable existant sur le territoire, a une vocation de déplacements loisirs / récréatifs plutôt que d'usages du quotidien vers le cœur de ville, le secteur d'emploi de La Pomme ou les équipements.</p> <p>Cette action s'inscrit dans une vision globale de réseau structurant qui associe la reconversion de l'ancienne voie ferrée en voie verte et une meilleure identification des connexions vers le secteur Saint-Ferréol (via les itinéraires de randonnée et les itinéraires cyclables. Deux projets de liens vers la future voie verte sur l'ancienne voie ferrée doivent donc être envisagés pour compléter le réseau structurant pour les modes actifs avec une connexion par le Sud, par des aménagements urbains en secteur apaisé (type zone de rencontre) avec une sécurisation des traversées au droit de l'avenue de Castelnaudary.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les modes actifs sur la commune pour les déplacements du quotidien et les loisirs • Inciter les résidents de la commune qui travaillent dans la ZA La Pomme à y aller à pieds ou à vélo • Compléter le réseau structurant de voies vertes à l'échelle de la commune • Créer des connexions avec le réseau existant
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	Etat, Région, CD31, EPCI
Coût total	A définir
Financements prévisionnels	à définir Banque des territoires (prêt)
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Passation du marché de maîtrise d'œuvre • Réception des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage de satisfaction / d'usage

Illustration / Plan de situation



FA 11	Aménagement d'une ancienne voie SNCF en voie verte
Type de projet	Action
Axe 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Description générale	<p>Dans le cadre du développement des mobilités douces, la ville envisage de créer un linéaire de 2 230 mètres de voie verte en milieu urbain sur l'emprise d'une voie ferrée désaffectée. Ce nouvel itinéraire permettra de relier le centre-ville et la zone économique de la Pomme (1 500 emplois) située en direction de Castelnaudary.</p> <p>Le tracé concerné par le projet est stratégique à plusieurs points de vue car il permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'aménager un itinéraire sécurisé qui permet la liaison entre le centre-ville historique et plusieurs quartiers d'habitation vers la zone économique, • De réaménager l'espace abandonné depuis plusieurs années, • De répondre à une demande des habitants en reliant plusieurs équipements comme un groupe scolaire et la Rigole de la Plaine, • D'envisager à long terme une liaison douce entre Revel et Castelnaudary.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les modes actifs sur la commune pour les déplacements du quotidien et les loisirs • Inciter les résidents de la commune qui travaillent sur la ZA La Pomme à y aller à pied ou à vélo • Transformer un délaissé en un espace attractif
Maître d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	Etat, CD31, Banque des territoires
Coût total	1 500 000TTC
Financements prévisionnels	Ville Etat Département Banque des territoires (prêt)
Date de lancement	2021 (étude)
Date de livraison	2023 (travaux)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Passation des marchés de travaux • Réception des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Comptages - Nombre d'utilisateurs à différents moments de la semaine

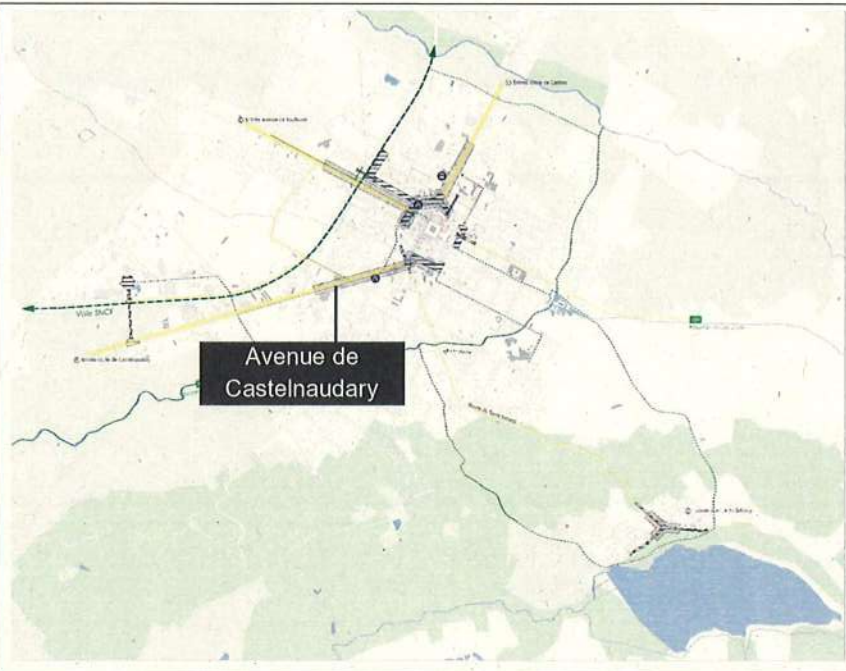
Illustration /
Plan de
situation

AMÉNAGEMENT DE LA VOIE DOUCE : QUALIFICATION DES SÉQUENCES ET IDÉES DE VALORISATION

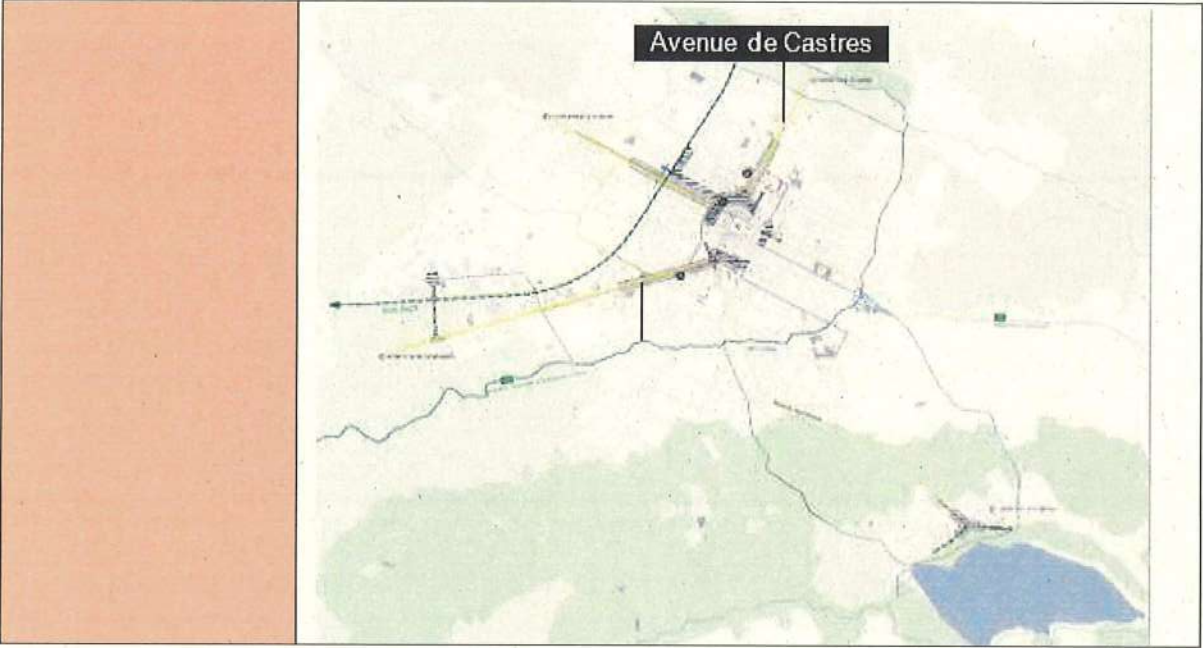


FA 12	Requalification des entrées de villes : avenue de Castelnaudary
Type de projet	Action
Axe 3	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Description générale	<p>Vecteurs majeurs d'identité en tant que premières images perçues en venant de l'extérieur, les secteurs d'entrées de ville constituent des enjeux majeurs. Aujourd'hui traitées avec des langages d'aménagement très « routiers », les entrées de ville de Revel doivent évoluer pour faire plus de place aux modes actifs et sécuriser leurs parcours afin d'inciter au changement de modes de déplacements sur le territoire et améliorer le paysage urbain et la qualité des espaces publics en lien avec le cœur de ville.</p> <p>Avenue de Castelnaudary : Avec plus de 19 000 véhicules / jour, l'avenue de Castelnaudary est l'entrée principale de la ville et concentre des fonctions économiques, touristiques et commerciales. Cette entrée de ville propose des fonctions urbaines peu adaptées aux usages pour les piétons et les cyclistes.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'image d'entrée de ville de la commune et son attractivité • Améliorer le confort d'usage pour les modes actifs • Sécuriser les traversées piétonnes • Mettre en valeur le bâti historique et les devantures commerciales
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	Etat, CD31, CAUE, Banque des Territoires
Coût total	Avenue de Castelnaudary : 2 880 000 TTC
Financements prévisionnels	Pour Av de Castelnaudary : Communauté de communes Etat / CD 31 Banque des Territoires (prêt)
Date de lancement	2021 (étude Av de Castelnaudary)
Date de livraison	2024(étude Av de Castelnaudary)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Passation du marché de maîtrise d'œuvre • Réception des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête satisfaction usager

Illustration / Plan de situation

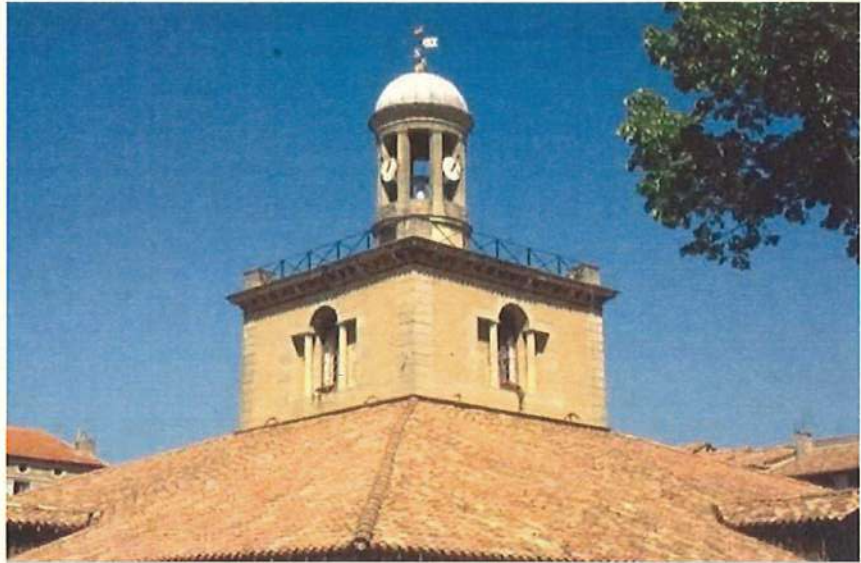


FA 13	Requalification des entrées de villes : avenue de Castres
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Description générale	<p>Vecteurs majeurs d'identité en tant que premières images perçues en venant de l'extérieur, les secteurs d'entrées de ville constituent des enjeux majeurs. Aujourd'hui traitées avec des langages d'aménagement très « routiers », les entrées de ville de Revel doivent évoluer pour faire plus de place aux modes actifs et sécuriser leurs parcours afin d'inciter au changement de modes de déplacements sur le territoire et améliorer le paysage urbain et la qualité des espaces publics en lien avec le cœur de ville.</p> <p>Avenue de Castres : concentre également un trafic important, avec des fonctions économique, commerciale et résidentielle et une qualité d'usage à conforter, notamment concernant les circulations douces.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'image d'entrée de ville de la commune et son attractivité • Améliorer le confort d'usage pour les modes actifs • Sécuriser les traversées piétonnes
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	A définir
Coût total	A définir
Financements prévisionnels	A définir
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Passation du marché de maîtrise d'œuvre • Réception des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête satisfaction usager



FA 14	Réhabilitation de la halle et du Beffroi
Type de projet	Action
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	<p>La ville de Revel est une bastide historique. Au centre de la place Philippe VI de Valois, se trouve la halle médiévale du XIVe siècle au-dessus de laquelle se dresse le beffroi, qui est l'une des plus vastes de France. Elle mesure 39 m de côté et est portée par 79 piliers de chênes de plus de 600 ans. Sa charpente représente ainsi une véritable forêt dont chaque pièce participe à ce patrimoine remarquable. Le beffroi, symbole de la bastide depuis sa création, en est le cœur. L'ensemble est classé Monuments Historiques depuis le 1er août 2006.</p> <p>La restauration et la mise en valeur de ces monuments emblématiques sont indispensables pour leur conserver un rôle essentiel dans la vie économique, sociale et patrimoniale de la ville. Dans la continuité de l'aménagement des espaces publics sur la place Philippe VI de Valois, il convient d'effectuer ces travaux de rénovation et de mise en valeur afin de protéger le bâtiment et pallier de nombreuses usures du temps : piliers fissurés, pieds de poteaux dégradés, altérations de la pierre, dégradations avancées de la corniche...</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur le patrimoine bâti Reveloise • Restaurer un bâtiment emblématique, classé au titre des monuments historiques • Renforcer l'attractivité touristique du territoire • Améliorer le cadre de vie
Maître d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	Fondation du patrimoine, Région, DRAC, CD31
Coût total TTC	2 380 000€ TTC
Financements prévisionnels	Mécènes via Fondation du patrimoine DRAC Région CD31 Banque des Territoires (prêt)
Date de lancement	2022 : diagnostic
Date de livraison	Décembre 2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Avancement des travaux • Autorisation d'urbanisme
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Inauguration

Illustration / Plan de situation



FA 15	Réhabilitation du sol des garlandes
Type de projet	Action
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	<p>Figure urbaine identitaire de la bastide de Revel, les garlandes sont la dénomination de l'espace sous les immeubles à galeries entourant la place Philippe VI de Valois.</p> <p>Le projet de réaménagement des garlandes s'inscrit dans la continuité du réaménagement des rues commerçantes de la bastide et particulièrement du secteur de la place Philippe VI de Valois.</p> <p>Vieillissant, le dallage existant nécessite d'être rénové en cohérence avec le langage d'aménagement de la place et notamment des matériaux employés à la hauteur de l'importance patrimoniale de cet espace.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur un espace public caractéristique de la bastide • Améliorer la visibilité des commerces et rendre les terrasses plus attractives • Améliorer le confort d'usage des piétons
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	Etat, CD31
Coût total	Etude MOE : 35 000 € TTC Travaux : 450 000 € TTC
Financements prévisionnels	A l'étude - Etat Ville de Revel CD31 Banque des Territoires (prêt)
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Passation du marché de maîtrise d'œuvre • Passation des marchés de travaux • Réception des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison des travaux

FA 16	S'Green+ : permis de fleurir
Type de projet	Etude suivi d'action
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	<p>La végétalisation de rues du cœur de ville doit permettre de laisser l'initiative et la gestion aux habitants qui en expriment la demande de planter dans l'espace public, en pied de façade afin d'embellir leurs rues. Cette action, appuyée par la collectivité doit s'inscrire dans un cadre défini par la Ville et nécessite une autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit.</p> <p>Pour sa mise en œuvre, la Banque des territoire va prendre en charge un accompagnement flash pour définir précisément l'action à mettre en place, le cout et le calendrier de mise en œuvre (mobilisation de l'outil S Green+).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'embellissement et l'amélioration du cadre de vie • Favoriser les échanges entre voisins (gestion) • Favoriser la nature et la biodiversité en ville y compris dans les espaces denses, en particulier pour réduire les îlots de chaleur
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	Banque des Territoires CD31
Coût total	A définir
Financements prévisionnels	Banque des Territoires : 100% étude CD 31 : Végétalisation des espaces publics éligible au Contrat de territoire du CD31 si aménagement global réalisé par la commune valant plus de 70 000€ dans le cadre de l'aide à un équipement public
Date de lancement	Septembre 2023 pour l'étude
Date de livraison	Printemps 2024 pour le programme opérationnel
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Validation du périmètre et contenu de l'action
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réalisations/plantations

Illustration / Plan de situation

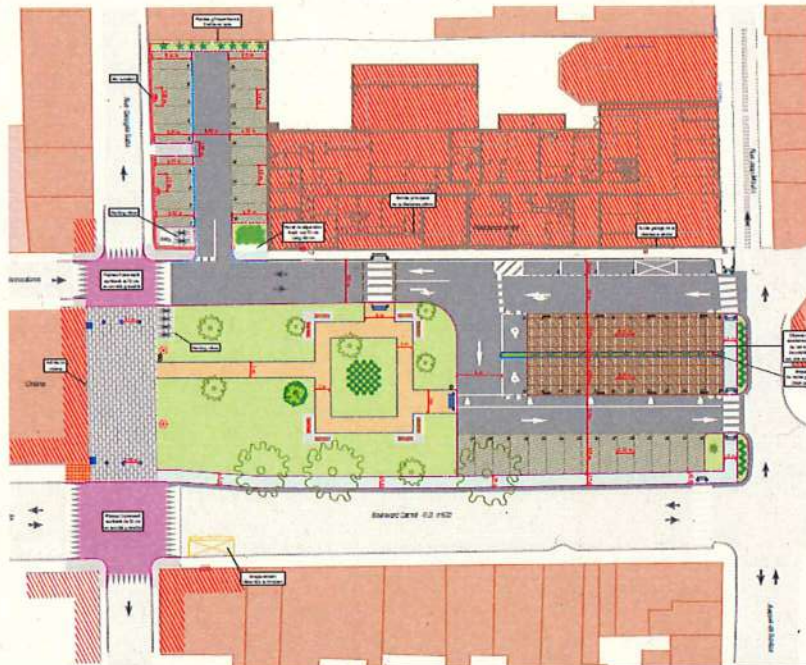


Exemples de réalisations :



FA 17	Réaménagement du square Gabolde et de ses abords
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Description générale	<p>Le projet de réaménagement du square Gabolde, situé au parvis du cinéma, permettra de repenser l'espace public pour le rendre plus adapté aux pratiques des usagers. Il améliorera le cadre de vie avec un aménagement paysager qualitatif agrémenté de mobilier urbain. Il mettra également en valeur l'entrée du cinéma, en créant un véritable parvis valorisant l'édifice remarquable.</p> <p>Les aires de stationnement jouxtant la résidence sénior seront également restructurées, végétalisées, avec l'installation d'une pergola pour lutter contre les ilots de chaleurs.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'embellissement et l'amélioration du cadre de vie • Mettre en valeur un espace public • Favoriser l'écoulement des eaux • Améliorer le partage de l'espace public dans le centre-ville • Lutter contre les ilots de chaleurs
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	Etat, Région, CD31
Coût total opération	875 000 € TTC
Financements prévisionnels	Ville Fonds vert CD31 Agence de l'eau Adour Garonne
Date de lancement	Mi 2023
Date de livraison	Début 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des études préalables • Lancement des marchés publics
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention des accords administratifs (autorisation de travaux) • Mise en œuvre des projets identifiés conformément au plan

Illustration / Plan de situation

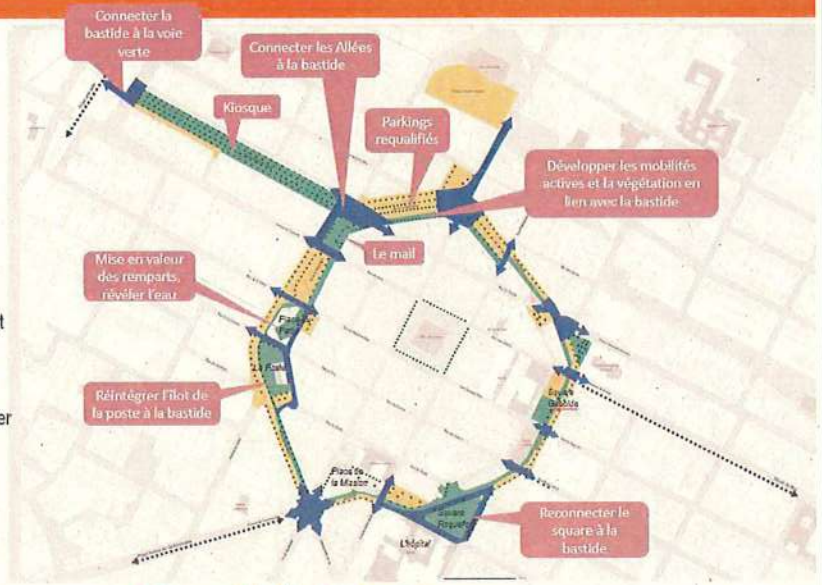


FA 18	Réaménagement du tour de ville et des allées Charles de Gaulle
Type de projet	Action
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	<p>L'étude de faisabilité pour l'aménagement du tour de ville et des allées Charles de Gaulle a défini un pré-programme d'aménagement visant une ville apaisée, durable et accueillante.</p> <p>Cette requalification du tour de ville et des allées Charles de Gaulle répondra à des enjeux multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désimperméabiliser et végétaliser • Prévoir un système de mobilité plus équilibré et apaisé • Permettre une attractivité commerciale confortée
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'embellissement et l'amélioration du cadre de vie, en poursuivant celui opéré en cœur de bastide • Favoriser les circulations de modes doux • Redonner une cohérence globale, une esthétique urbaine et une lisibilité au tour de ville et aux allées Charles de Gaulle
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	Banque des Territoires, Etat, Région, CD31
Coût total	5 520 000€ TTC pour tranche 1
Financements prévisionnels	Ville de Revel Banque des territoires Etat Région CD31
Date de lancement	2023 : AMO/MOE
Date de livraison	2026 : livraison travaux tranche 1/2
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Choix AMO • Choix MOE
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison tranche 1 • Enquête satisfaction

Illustration /
Plan de
situation





Un maître
d'œuvre
paysagiste en
charge
d'approfondir,
consolider le
projet et de le
réaliser

- Espace attractant
- Espace servant
- Espace particulier
- Arbres



Tranche 1

FA 19	Création d'une pépinière artisanale
Type de projet	Action
Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Description générale	<p>Le projet de pépinière artisanale s'inscrit sur un site pleinement ancré dans les métiers du bois puisque l'ancien « établissement Daïdé » constituait un ensemble immobilier ayant pour vocation l'ébénisterie d'art. Sa localisation très proche du centre-ville en fait un atout de revitalisation non-négligeable.</p> <p>L'objectif est de constituer une rampe de lancement à la structuration de la filière bois en proposant une offre adaptée selon les corps de métiers issue des différents lieux de formation de la ville tels que le lycée des métiers d'art, du bois et de l'ameublement, du musée du bois ainsi que le centre de formation IMARA. De nombreux diplômés sortant de ces structures d'apprentissages se retrouvent confrontés à une offre immobilière limitée et ne correspondant pas à leurs besoins. Une étude conduite par l'ANCT en partenariat avec la banque des territoires a confirmé le potentiel et la localisation de ce projet. Il préconise plusieurs espaces déclinés en quatre catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un pôle administratif qui permettra à l'animateur d'assurer la gestion, le fonctionnement et l'animation de la pépinière. • Quinze ateliers privatifs compris de 25m² à destination des porteurs de projets des métiers du bois. • Des espaces communs qui permettra de fédérer les usagers du site, avec une salle mutualisée des machines. • Des espaces techniques pour les besoins de stockage et d'entretien du bâtiment.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'identité du territoire à travers la mise en valeur de la filière bois et métiers d'arts (ville et métiers d'art) • Renforcer l'emploi et les compétences localement • Assurer une passerelle entre formation et emploi • Favoriser la création et la captation d'entreprises
Maitre d'ouvrage	A confirmer
Partenaires locaux	Fonds friches Etat et Région, Agence de l'eau, Fonds vert, banque des territoires, CAUE
Coût total	3 250 000 M €
Financements prévisionnels	Ville de Revel : 625 000 ANCT Fonds friche Etat, 241 500 Fonds Vert : 747 500 Région : 500 000 Banque des Territoires

Date de lancement	2021
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des études techniques préalables • Finalisation du plan de financement • Dépôt de l'autorisation d'urbanisme
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'artisans installés dans la pépinière • Taux de remplissage
Illustration / Plan de situation	   

FA 20	Végétalisation des cours d'écoles
Type de projet	Action
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	<p>Les deux groupes scolaires concernés par le projet et sont situés à proximité du centre-ville (Roger Sudre et l'Orée de Vaure) ; ils font l'objet d'une réflexion sur la végétalisation et la perméabilisation des cours visant dans le même temps d'accroître la mixité des usages.</p> <p>Il est prévu de réduire la bétonisation massive afin de désengorger le réseau d'eau pluvial et de réduire le risque d'inondations. La végétalisation accrue des espaces participe à construire une ville résiliente en réponse au réchauffement climatique.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Végétaliser les cours d'école afin de créer de l'ombrage, renforcer la biodiversité (stratification végétale diversifiée) et limiter l'effet d'îlot de chaleur : -3 degrés possible avec ombre portée sur un bâtiment vitré • Désimpermeabiliser afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales • Diversifier les usages de ces espaces partagés pour favoriser le vivre ensemble des enfants (cours apaisée, non genré, ludique, design actif...) • Co-construire le projet avec les personnels éducatifs, d'entretien et les élèves.
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	Agence de l'eau, Fonds Vert, CAF, CAUE Banque des Territoires, Région
Coût total TTC	951 000 TTC cout opération
Financements prévisionnels	Agence de l'eau, Fonds Vert, CAF Banque des Territoires (prêt), Région
Date de lancement	Juin 2023
Date de livraison	Septembre 2024
Indicateurs d'avancement	Validation du PRO
Indicateurs de résultat	Enquête satisfaction des usagers

Illustration / Plan de situation



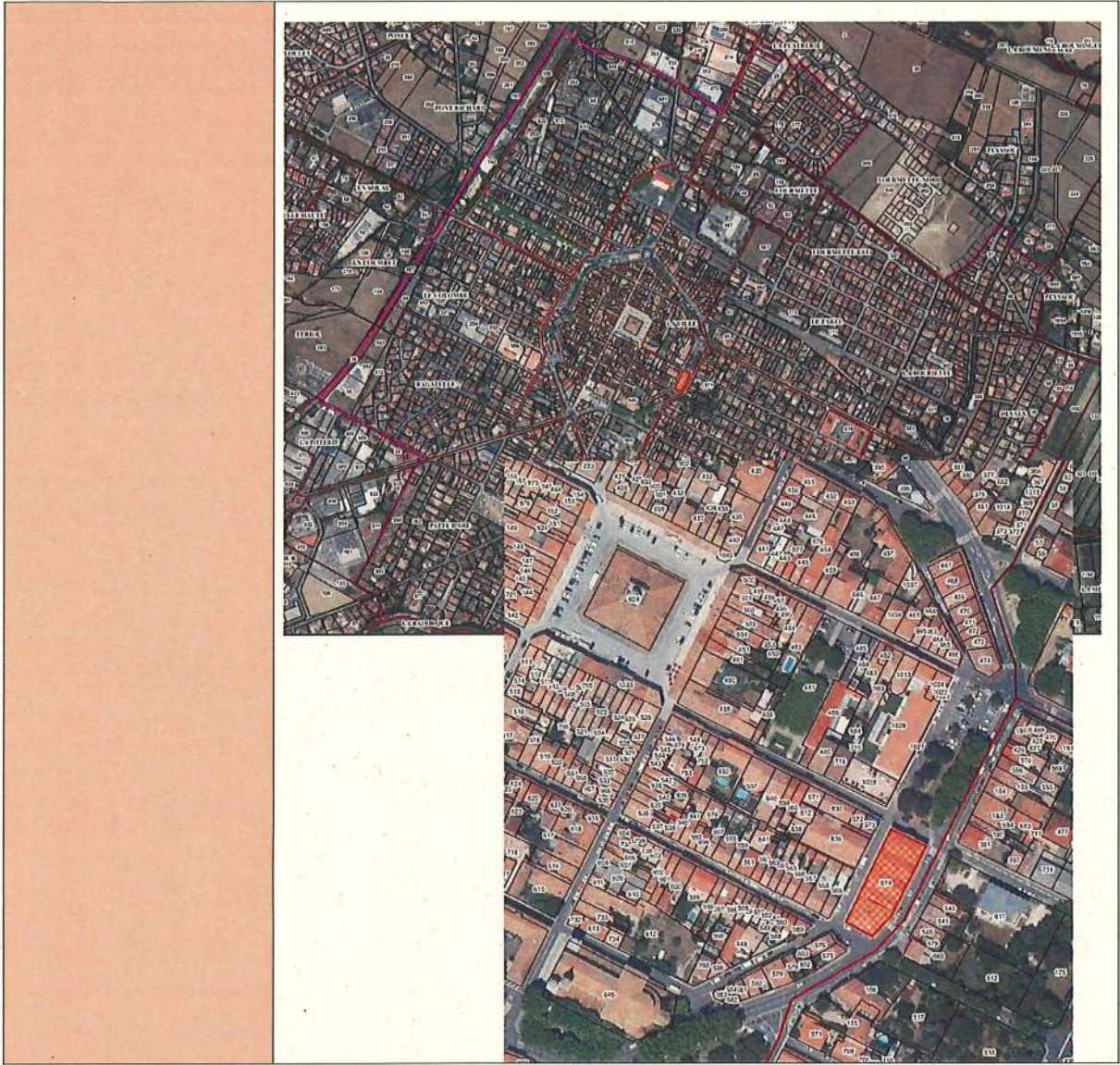
FA 21	Aménagement de terrains de sport au groupe scolaire Roger Sudre
Type de projet	Action
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	<p>Labellisée « Terre de jeux 2024 », la commune est engagée dans le domaine sportif et développe plusieurs projets à ce titre.</p> <p>Elle envisage de créer un espace multisports à proximité du groupe scolaire Roger Sudre qui compte plus de 400 élèves, maternelle et élémentaire réunies.</p> <p>Dans le cadre des activités sportives qui leur sont dispensées, les élèves des écoles ont accès à un gymnase. Cependant, celui-ci se révèle insuffisant compte tenu des effectifs actuels. La création de cet espace multisports permettrait de développer les créneaux d'enseignement sportif et offrirait la possibilité de pratiquer de nouvelles disciplines.</p> <p>Par ailleurs, étant donné le nombre croissant d'associations sur la commune et de l'occupation actuelle des installations municipales, la commune pourra ouvrir de nouveaux créneaux de mise à disposition à certaines associations.</p> <p>Le design actif est une solution mobilisée dans le projet.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter les infrastructures sportives nécessaires à la ville • Favoriser l'accès au sport pour tous (inclusif)
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	Région, Fédération basket, Agence Nationale du Sport CD31, Banque des territoires
Coût total	1 154 400€ TTC
Financements prévisionnels	Région, Fédération basket et Agence Nationale du Sport - CD31 Banque des Territoires (prêt)
Date de lancement	2022
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	Travaux
Indicateurs de résultat	Fréquentation du lieu

Illustration / Plan de situation



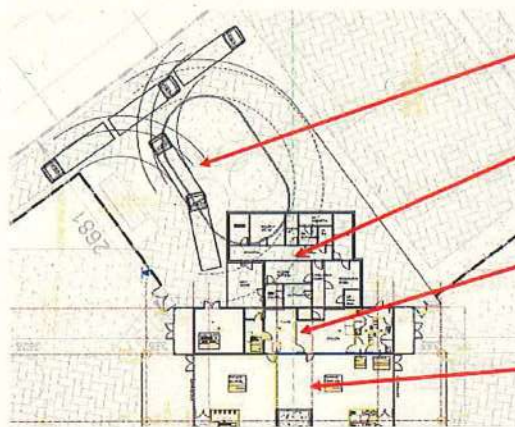
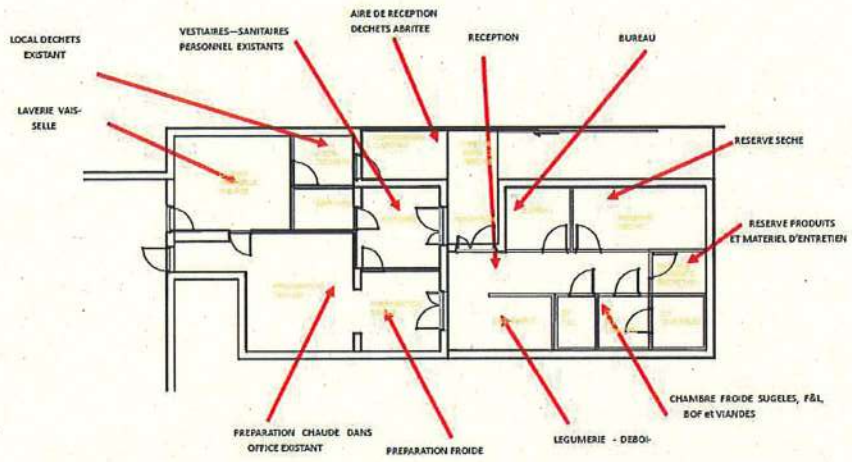
FA 22	Rénovation énergétique des bâtiments publics
Type de projet	Action
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	<p>La commune de Revel a répondu à l'appel à candidature lancé par l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) et la Banque des Territoires, en partenariat avec la Région Occitanie, pour identifier des collectivités territoriales de la région Occitanie volontaires pour mettre en œuvre un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) de leurs bâtiments.</p> <p>À la suite de cet état des lieux, la commune lancera un programme de réhabilitation des bâtiments les plus énergivores.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la performance énergétique des bâtiments de 30% • Apporter les solutions nécessaires aux besoins de la commune • Elaborer une stratégie immobilière sur le patrimoine
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	Etat, ADEME, Banque des Territoires, CD31
Coût total TTC	4 596 000€ travaux et diagnostic énergétique
Financements prévisionnels	Fonds vert Banque des territoires ADEME CD31 (éligible au contrat de territoire si plus de 70 000€)
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Autorisation d'urbanisme
Indicateurs de résultat	évaluation des économies en kwh avant/après travaux

FA 23	Réaménagement de la médiathèque
Type de projet	Action
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	<p>La médiathèque municipale, équipement bénéficiant à l'ensemble du bassin de vie, est vétuste et manque de modernité. Pour permettre de conforter ce service culturel essentiel et améliorer son attractivité et son rayonnement, un projet de réaménagement des espaces et d'adaptation est nécessaire.</p> <p>Ce projet de restructuration et de rénovation des locaux existants est indispensable pour que l'équipement public reste adapté aux nouveaux besoins. Il s'agira de réaménager (réorganisation des collections et réimplantation du mobilier) les espaces pour offrir un lieu convivial et plus adapté à au public, une consultation et une circulation plus fluides en ouvrant les espaces. Avec cette réorganisation, la médiathèque se modernisera en s'approchant du modèle "bibliothèques tiers lieu".</p> <p>Etudes et travaux d'aménagement avec Maitrise d'œuvre</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité culturelle du bourg centre - Proposer un équipement public modernisé, convivial et adapté aux besoins des usagers (numérique, inclusif...) - Réhabilitation plutôt que construction neuve, dans un objectif d'éviter toute nouvelle artificialisation des sols
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	A définir DRAC CD31
Coût total	A définir
Financements prévisionnels	A définir CD31 (éligible au contrat de territoire si inf. à 70 000€HT)
Date de lancement	2023
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Marché maitrise d'œuvre Réception des travaux
Indicateurs de résultat	Fréquentation de l'équipement avant/après travaux sur une année
Plan de situation	



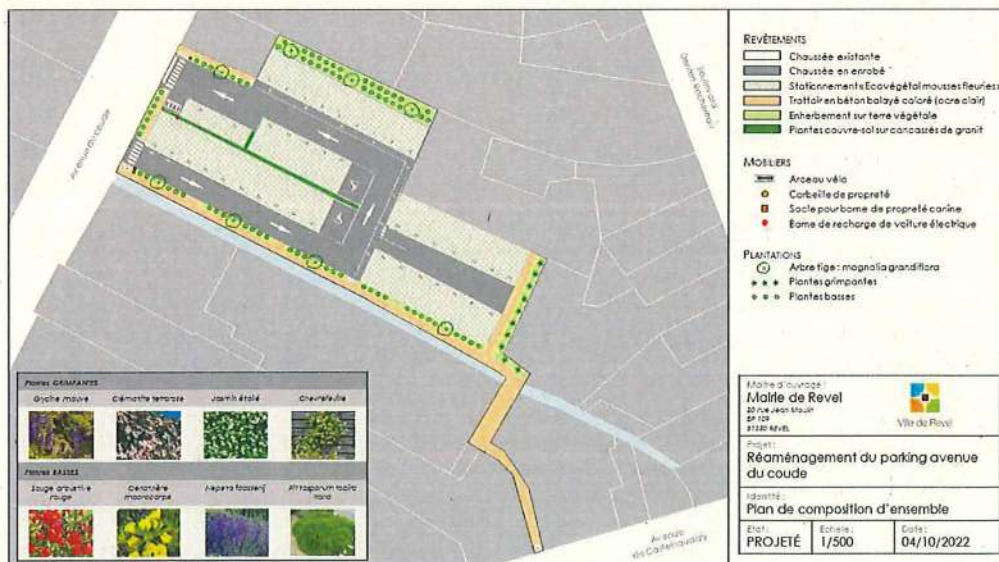
FA 24	Création d'une cantine autonome pour les écoles communales
Type de projet	Action
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	<p>La commune de Revel souhaite s'engager dans une nouvelle organisation de la restauration scolaire en faisant le choix de la gestion directe de deux cuisines dans les groupes scolaires les plus importants (Roger Sudre et l'Orée de Vauré).</p> <p>Ce projet s'inscrit dans la durée et concernera plusieurs générations de Revelois : les enfants, leurs parents et les partenaires associés (Éducation nationale, réseaux d'agriculteurs locaux...).</p> <p>En plus de la création des cuisines autonomes, le projet permettra également le développement d'un réseau d'agriculteurs locaux associés à moyen terme.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les circuits courts, - Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire - Contribuer à la transition vers une économie circulaire - encourager une alimentation saine - réduire le gaspillage alimentaire - favoriser les relations sociales
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	Région Etat CD31 PNR Banque des Territoires DRAAF
Coût total	1 440 000€
Financements prévisionnels	Région / Etat / CD31 / PNR Banque des Territoires (prêt)
Date de lancement	2023
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Autorisation d'urbanisme
Indicateurs de résultat	Enquête satisfaction usagers

Illustration / Plan de situation



FA 25	Réutilisation d'une friche commerciale
Type de projet	Action
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Description générale	<p>Sur la partie Ouest du centre-ville, la commune dispose de peu de places publiques et la réflexion engagée a identifié le triangle avenue de Castelnaudary / boulevard Denfert Rochereau / avenue du Coude comme un secteur à enjeux.</p> <p>La commune est attentive à toute possibilité qui lui permettrait d'acquérir du foncier pour créer ou requalifier des espaces de manière qualitative, qu'il s'agisse d'espace public, de stationnement ou de friches commerciales stratégiques.</p> <p>Il s'agit d'un projet d'acquisition foncière</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - requalifier des friches et permettre une diversité d'usages en secteur patrimonial, et lutter contre les îlots de chaleur - redynamiser le cœur de ville - amorcer un saut d'échelle en traitant les entrées de ville principales - réduire la vacance commerciale
Maitre d'ouvrage	Ville
Partenaires locaux	EPF Occitanie / Banque des territoires
Coût total	Non déterminé
Financements prévisionnels	Non déterminé
Date de lancement	2025
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	- Acquisition foncière
Indicateurs de résultat	- Emergence d'un projet de requalification

Projet d'aménagement d'une aire de stationnement végétalisée



FA 26	Travaux d'humanisation du Centre Hospitalier de Revel
Type de projet	Action
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville
Description générale	<p>Fortement intégré à la vie locale et situé au cœur de ville, l'hôpital de Revel est, de par son histoire et les services qu'il rend, un équipement public indispensable à la population revéloise dont près de 25 % de la population a plus de 65 ans.</p> <p>Il est aujourd'hui composé de 3 bâtiments sur 2 sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le site de l'Etoile avec 60 lits en EHPAD, - le site Roger Ricalens comprenant le bâtiment JJ Roquefort (42 lits en EHPAD et 16 lits en unité d'hébergement renforcé (UHR) et unité de soins de longue durée (USLD) ainsi que le bâtiment H (112 lits de soins de suite et de réadaptation (SSR) / USLD). <p>Ces bâtiments présentent des conditions d'accueil disparates et ne répondent plus aux conditions actuelles d'accueil des patients : nombre important de chambres doubles, taille des chambres parfois insuffisante, manque de lieu d'accueil et de vie sociale, ...). En outre, la dispersion et le mélange des activités sont préjudiciables à l'organisation du travail ainsi qu'à la qualité des prises en charge.</p> <p>L'objectif est de prévoir sa requalification et réorganisation complète</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - conforter la vocation d'hôpital de proximité - améliorer l'accès à la santé - éviter toute nouvelle artificialisation des sols en confortant une dimension éco-responsable du projet - économie d'énergie sur le bâtiment
Maitre d'ouvrage	CHIC de Castres – Mazamet
Partenaires locaux	RAS, Ville, CHIC, Etat, Banque des Territoires
Coût total opération	21 329 275 € TTC
Financements prévisionnels	CHIC : 5 129 275 € Ville : 500 000 € ARS : 6 200 000 € Etat : 2 000 000 € Emprunt : 750 000 €
Date de lancement	2022
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Autorisations d'urbanisme accordées

Lancement des travaux

Indicateurs de résultat
Economies d'énergie réalisées par an (kwh)
Enquête satisfaction usager et personnel

Plan de situation



Plan Masse



Emprise du projet

